

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

DM/CK/EL/CV/171120PVCM

AUBAGNE, le 22 Janvier 2021

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 NOVEMBRE 2020

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 17 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

Comme vous le remarquez tous, elle a lieu à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 et ce conformément au nouveau régime de l'article 10 de l'ordonnance du 13 mai 2020.

« En effet, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, le maire peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est néanmoins réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public et ce de manière électronique ».

Ce qui est le cas mes Chers Collègues comme vous avez pu le constater, au fond de la salle nous avons une caméra qui va reproduire en live ce Conseil Municipal.

Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	39
Excusés	4

(ayant donné procuration :

Mme Brigitte AMOROS à Mme Hélène JULIEN-TRIC
Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Clémentine FARDOUX
Mme Virginie RAES à M. Alexandre LATZ
Mme Joëlle MELIN à M. Bernard PONS)

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. KOURICHI.

Je vous rappelle que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **lundi 14 décembre**, ici même, dans cette salle.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 octobre 2020**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2020 qui sera à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous invite, si vous le voulez bien, à passer à l'ordre du jour mais, avant cela, mes chers collègues, je voudrais vous dire quelques mots quant à la configuration exceptionnelle du Conseil Municipal qui se déroule aujourd'hui avec une heure un peu avancée par rapport à d'habitude et qui se trouve dans des conditions un peu particulières puisque, vous le voyez, il n'y a pas de public.

Je crois qu'il est important de dire qu'avec une installation nous tenant à distance les uns des autres, avec une configuration tenant également le public à distance puisque la séance se tient à huis clos, nos débats pourront néanmoins être suivis sur les réseaux sociaux avec une retransmission sur la page Facebook de la Commune d'Aubagne.

La distance, mes Chers Collègues, est un maître mot qui malheureusement s'impose dans notre action publique, mais également dans le quotidien social et économique.

Une distance, vous l'avez noté, entre la tolérance universelle et le fanatisme religieux, illustrée par les événements terribles connus au mois d'octobre, qu'il s'agisse de l'assassinat du Professeur Samuel Paty ou de l'attentat à la basilique Notre Dame de Nice.

Une distance entre la vie quotidienne et la contrainte sanitaire, marquée par un couvre-feu suivi d'un confinement dont la date de sortie reste à ce jour incertaine.

Une distance humaine, imposée chaque jour par le port du masque ou l'impossibilité de serrer les êtres chers dans nos bras.

Une distance dans les modes de vie habituels matérialisée par les rideaux baissés de nombreux commerces, le télétravail ou la mise en chômage partiel.

Une distance enfin entre notre souhait de voir la situation générale normalisée, et le temps où interviendra enfin notre sortie de crise.

C'est par nos efforts et notre mobilisation collective que nous parviendrons à réduire ces distances, ensemble, j'en suis persuadé !

C'est notre responsabilité de collectivité locale, et nous l'assumons pleinement.

La lutte doit être collective, permanente et responsable car l'épidémie est encore trop présente sur tout le territoire national et le personnel soignant est mis à rude épreuve.

L'état d'urgence sanitaire vient d'ailleurs d'être prolongé jusqu'au 16 février 2021, et le régime transitoire de sortie de cet état d'urgence sanitaire est prévu jusqu'au 1^{er} avril 2021.

La période est donc difficile pour tous, et plus encore pour les plus fragiles d'entre nous.

Je voudrais une nouvelle fois remercier et rendre hommage à tous les personnels soignants, qui ne ménagent pas leurs efforts depuis des mois et restent toujours autant mobilisés, sans avoir de réelles perspectives quant à la sortie exacte de cette crise sanitaire.

La Ville d'Aubagne est quant à elle pleinement mobilisée autant pour accompagner chacun dans cette lutte quotidienne de longue haleine ; les enjeux majeurs de santé sont venus bousculer les habitudes et nous ont amenés à réorganiser rapidement le fonctionnement de nos services.

Nos effectifs sont eux aussi, pour partie, impactés par l'épidémie, que ce soit par des agents malades ou placés dans des statuts de « cas contact ».

Il nous a fallu redéployer le personnel pour maintenir un niveau et une qualité de service les moins dégradés possible.

Nous cherchons chaque jour, tous les jours dirais-je, des solutions aux difficultés qui se posent.

Nous rencontrons nos partenaires, les acteurs de la vie locale, qu'il s'agisse du personnel des crèches, des écoles, des EHPAD, du monde associatif, et bien sûr, des acteurs économiques.

Nous entendons la souffrance des commerçants et artisans, qui ne comprennent pas les mesures qui leur sont imposées sans aucune prise en compte des efforts considérables qu'ils avaient pourtant mis en œuvre, pour maintenir leur activité tout en nous protégeant par des mesures barrières appliquées au quotidien.

Aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence, de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône et avec l'Union des Maires du Département, je me suis entretenu en tant que Vice-président de la Métropole en charge du développement économique, mais aussi bien sûr en tant que maire d'Aubagne, sur les

conséquences lourdes d'une erreur fondamentale : celle d'opposer la santé économique à la santé publique.

Non, les commerçants ne sont pas inconscients ! Mais ils ne veulent pas mourir non plus.

Samedi, accompagné d'une délégation de l'équipe municipale, je suis allé manifester aux côtés de nombreux commerçants, restaurateurs, cafetiers, qui demandent qu'on leur fasse confiance, qu'on leur laisse proposer de nouveaux protocoles sanitaires stricts car bien sûr leur souhait premier est de contribuer activement à la lutte contre l'épidémie.

Nous avons une nouvelle fois été reçus par le Préfet de Région, qui se fait le porte-parole de nos demandes auprès du gouvernement et nous espérons des réponses concrètes et rapides.

Il me faut bien sûr évoquer la situation d'une profession en particulier, celle des santonniers et céramistes, si chère à notre commune.

Sur notre territoire, l'équilibre de ces corps de métier repose de 90 % à 95 % sur l'activité liée aux festivités de fin d'année, des marchés de Noël et des mythiques marchés aux santons.

Dans le respect républicain des restrictions imposées, les santonniers de Provence vont rester pendant une année complète sans pouvoir bénéficier de source de revenus puisque l'activité liée à la crèche n'a de sens qu'en fin d'année.

Les impacts sont lourds : manque de visibilité, licenciements, impossibilité d'investir ni même de maintenir une structure administrative ou juridique, fut-elle légère.

Plus de 500 personnes vont être directement impactées.

Cette profession porte dans son expression même les valeurs traditionnelles et patrimoniales de notre nation auxquelles la population, dans son ensemble, est très attachée.

Là encore, nous attendons, nous espérons même, une réponse rapide et surtout favorable à la mise en place de notre marché de fin d'année.

Dans cette attente, la municipalité continue de se mobiliser pour les commerçants lourdement impactés. Les mesures d'exonération que nous avons déjà prises sont reconduites pour ce trimestre. Nous leur apporterons toute l'information nécessaire à ce sujet. Nous sommes à l'écoute permanente des commerçants, des artisans et nous les mettons en lien avec les partenaires dédiés tels que la Chambre de Commerce ou la Chambre des Métiers et nous préparons dès à présent la sortie de crise lorsqu'elle interviendra enfin et l'avenir à plus long terme.

Nous réfléchissons notamment à la mise en place de ce que l'on appelle une « market place » municipale, pour offrir un « Amazon » local personnalisé à nos commerçants et artisans.

De la même manière, parallèlement à cette gestion de la crise sanitaire au quotidien, nous continuons de préparer l'avenir du cadre de vie que nous souhaitons continuer d'offrir aux Aubagnaises et aux Aubagnais.

Le contexte est contraint, les perspectives financières fragiles, nous choisissons donc la prudence dans nos objectifs, la souplesse dans nos projets afin de pouvoir les réajuster quelles que soient les circonstances, mais nous faisons aussi le choix de la détermination, celle de poursuivre la mise en œuvre de notre programme municipal pour lequel les Aubagnais nous ont donné leur confiance.

Notre volonté, mes Chers Collègues, est sans faille : apporter et améliorer la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais, à tous les âges. Offrir à nos enfants et notre jeunesse un socle fiable d'épanouissement et de développement. Agir sur l'environnement pour le bénéfice de tous, la transition énergétique n'est pas une mode, c'est une nécessité. Elle ne se décrète pas, elle demande une intervention dans tous les domaines. Conforter un cadre de vie sûr pour les Aubagnais : créer des conditions qui vont permettre aux forces de l'ordre, municipale et nationale, de travailler encore plus efficacement. Etre également au rendez-vous des évolutions numériques, sans les laisser installer une société déshumanisée par écran interposé, mais au contraire nous ferons le choix de déclinaisons qui créeront du lien entre tous.

Les chantiers, vous l'avez bien compris, sont vastes, notre engagement et notre volonté sont au rendez-vous.

Bien grandir, bien vivre, bien vieillir : notre mobilisation vise à accélérer et amplifier l'action publique, en tenant compte d'un contexte mouvant et incertain, en nous montrant responsables mais en restant déterminés pour accompagner les acteurs du territoire, citoyens, associations, opérateurs économiques face à un quotidien contraint tout en préparant un avenir que nous voulons solide.

Merci Mesdames et Messieurs.

Nous allons commencer par la première délibération.

--- 000 O 000 ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-171120 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

Dans le cadre du transfert de compétences communales vers la Métropole en date du 1^{er} Janvier 2018, conformément à la réglementation en vigueur, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée en Avril 2016 a pour objet d'évaluer les charges et les recettes afférentes à ces transferts.

.../...

Pour faire suite à l'installation de cette nouvelle mandature, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal, 1 titulaire et 1 suppléant, au sein de cette Commission.

Il vous est proposé de désigner M. Gérard GAZAY en qualité de membre titulaire et Mme Danielle MENET en qualité de membre suppléant.

La délibération n° **01-171120** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. LATZ (2), Mme BENASSAYA, M. GRANDJEAN. Abstention de M. PONS (2).

02-171120 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Si vous le voulez bien, M. Le Maire, nous ferons une intervention à deux voix puisque je laisserai après mon intervention Mme Irène DUPLAN prendre la parole.

M. Le Maire : Très volontiers.

M. ROUSSET : Je ne reviendrai pas sur le détail de ce rapport, je voudrais simplement signaler quelques chiffres remarquables qui concernent plus particulièrement Aubagne.

Par rapport à la moyenne nationale dans la Fonction Publique Territoriale, notre collectivité accorde une place plus importante aux personnels féminins, je veux en prendre pour preuve que l'effectif féminin au sein de la collectivité représente 63 % de l'effectif contre 61 % dans la fonction publique territoriale au niveau national. Je voudrais aussi insister sur quelques chiffres significatifs.

Dans la catégorie C, le pourcentage de femmes est de 62 %, celui des hommes de 38 %. Cette même différence se retrouve dans la catégorie B, avec 58 % de femmes et 42 % d'homme et dans la catégorie A où là le score est encore plus élevé puisque 72 % des catégories A sont des femmes, ce qui représente 64 personnes, contre 28 % d'hommes, ce qui représente 25 personnes.

Ce qu'il est intéressant aussi de constater c'est que par rapport au salaire moyen de la Fonction Publique Territoriale qui est de 1.867 € en 2018, pour les femmes, la Ville d'Aubagne en moyenne accorde un salaire moyen aux femmes de 2.059 €. Certes, ce salaire est inférieur à celui des hommes, mais la différence est de 77 €, différence qui s'est amenuisée d'année en année puisqu'en 2017, la différence entre les salaires des hommes et des femmes était de 227 €, en 2018, elle était de 200 € et on aboutit en 2019 à une différence qui est de moins de 100 €.

Je voudrais aussi insister sur un point, c'est les promotions. Dans les avancements de grades et promotions internes, sur 32 agents promus, en changement de grade en 2019, 14 femmes ont été promues, ce qui représente un pourcentage de 44 % et ce qui encore plus intéressant, c'est que, dans le cadre des avancements de grade à l'intérieur d'un même grade, 29 femmes ont été promues, ce qui représente un pourcentage de 69 %.

Je laisse après aux membres de cette assemblée le soin de lire dans le détail ce rapport et je vais passer la parole à Mme Irène DUPLAN.

M. Le Maire : Vous avez la parole Madame !

Mme DUPLAN : Je vous remercie M. Le Maire.

Je prends la parole en tant qu'élue déléguée aux droits des femmes pour vous parler plus particulièrement des politiques sociales qui existent sur la Ville d'Aubagne, notamment la Maison des Familles qui est un programme gratuit d'accompagnement à la parentalité qui accepte les parents, les enfants, les grands-parents aussi, c'est important.

Il y a aussi la journée internationale des droits des femmes qui amène diverses manifestations sur la Ville d'Aubagne et qui est prévue le 8 mars, j'espère qu'on pourra le faire.

Ensuite, il y a eu Octobre Rose, information et prévention sur le cancer du sein, avec pas mal de manifestations : Tâtez-vous, S.O.S., manifestation qui a pu se dérouler normalement le 10 octobre.

Ensuite, il y a la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes qui devait se faire le 25 novembre et qui sera reportée au 8 mars, si on peut le faire.

Il faut savoir que nous sommes la première ville des Bouches-du-Rhône à avoir signé un contrat local le 14 juin 2019 contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Concernant ces femmes qui se retrouvent en danger, souvent, il y a 2 structures d'hébergement temporaires qui leur sont proposées. Il y a H.A.S., Habitat Social, avec 4 places, il y a également « la Caravelle », une association qui permet un accueil de 63 places.

Pour la suite des politiques publiques communales en faveur de l'égalité femmes/hommes, vous pourrez en prendre connaissance à partir de la page 24 du dossier.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. Le Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Oui, Merci !

Ce rapport montre que, globalement, les écarts de salaire entre les femmes et les hommes travaillant dans notre ville persistent mais se réduisent, ce qui est une bonne chose. Une attention toute particulière devant être apportée pour la catégorie A qui est celle où les femmes sont les plus représentées, M. ROUSSET vous l'avez noté, mais également celle pour laquelle les écarts ne suivent pas la bonne tendance.

De même, nous avons le plaisir de constater que les avancements de grades se sont enfin équilibrés mais nous constatons, hélas, que ce n'est toujours pas le cas des promotions internes qui continuent de profiter davantage aux hommes (18), vous en avez parlé M. ROUSSET mais la lecture des chiffres est plutôt sévère pour la Ville. 18 hommes promus, 14 femmes promues alors qu'on attendrait, normalement, 2 fois plus femmes que d'hommes pour respecter les proportions des femmes dans la collectivité.

Là, on a plus d'hommes que de femmes qui sont promus alors qu'on a beaucoup plus de femmes que d'hommes dans notre collectivité. Ce qui est d'ailleurs dans les standards de la Fonction Publique Territoriale, 61 %, 63 %, ce n'est pas très significatif.

.../...

Nous mesurons que réduire ces inégalités est une chose complexe dont la réussite ne repose pas uniquement sur la volonté municipale mais il nous semble que tous les leviers d'une politique volontariste, et notamment celui des promotions internes, ne sont pas encore activés et nous espérons que cela continuera d'évoluer positivement. Merci.

M. Le Maire : Merci M. GRANDJEAN. Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Oui bonsoir, c'est vrai que chaque année on a un temps et je reconnais le mérite de l'existence de ce rapport, ça nous permet d'échanger. Bien sûr, il ne se vote pas mais il nous permet aussi de donner des avis, ce qui est une très bonne chose.

Nous constatons, tous, dès les premières pages et c'est longuement détaillé, la réalité telle qu'elle est en Europe, puisque c'est une disposition européenne qui a été prise à partir de la charte européenne des droits des femmes et la prise en charge par les collectivités locales de cette question. C'est assez long, c'est assez détaillé, on voit bien qu'on n'est pas encore sur des politiques, qu'on va dire, satisfaisantes.

On est dans des inégalités, tous azimuts, tant du point de vue des rémunérations, que des promotions, que des postes. Et aussi, à l'inverse des métiers genrés, je vais y revenir, qui restent encore très marqués et qui évoluent assez peu.

Donc je ne vais pas développer trop sur les constats, sauf que, je retrouve évidemment sur les remarques que vient de faire Denis GRANDJEAN, sur les promotions internes, j'ai la même remarque à faire. Et également, sur les rémunérations, notamment effectivement pour les catégories A, mais, il reste encore presque 200 € globalement sur l'ensemble du personnel municipal entre les hommes et les femmes de différentiel.

Il y a aussi, et j'y viens donc, puisque je le disais, concernant les métiers genrés, c'est-à-dire, ces métiers qu'on a repérés au plan national comme au plan municipal comme étant davantage masculins que féminins, je n'en prendrai que deux. Au niveau national pour la Police Municipale, il n'y a que 22 % de femmes Policières Municipales, à Aubagne il y en a 17 %. Donc on a une grande grande marge encore.

Au contraire, pour les métiers davantage féminins, et alors là ça explose puisque sur le médico-social, au plan national, on a 96 % de femmes et donc seulement 4 % d'hommes, et 99 % à Aubagne, c'est-à-dire, qu'il y a 1 % d'hommes dans le médico-social, ce qui veut dire qu'il y a à creuser là à la fois dans les formations, dans les recrutements une politique offensive qui nous paraît nécessaire, et d'ailleurs je crois et je me suis toujours battue pour ça, vous le savez, que les politiques locales sont là justement pour rattraper ce qu'on ne peut pas arriver à faire de manière plus efficace et, plus rapide et, plus intense au plan national. Ce qui veut dire qu'on a là des leviers sur lesquels agir.

J'ai constaté aussi qu'on a 100 % de congés parentaux féminins, ce qui est assez normal et logique parce que, là, on est plus sur le domaine culturel mais les droits s'ouvrent de plus en plus pour les hommes ; et je trouve que ça vaudrait le coup de promouvoir des congés parentaux masculins également. Donc l'incitation des pères vaut aussi pour les initiatives prises notamment sur la Maison des Familles, je ne sais pas si c'est prévu mais en tout cas je pose la question d'une invitation particulière aux papas ou aux grands-pères pour essayer aussi d'avoir une responsabilité parentale mixte.

Sur les actions, vous avez, Mme DUPLAN, évoqué les actions municipales, alors

.../...

évidemment le 8 mars, on n'est pas sûr que ça se tienne, j'avais quand même à dire que les questions sur les droits des femmes devraient, je me permets de le dire, se jalonner toute l'année. Bien évidemment, avec la période dans laquelle nous sommes, c'est impossible, ça aurait pu commencer avant, c'est-à-dire, par le biais de débats publics, on sait que cette question ne se réduit pas, ne se résout pas, ne se résume pas à une journée par an où on fait un focus, un coup de projecteur sur les droits des femmes. Ça vaudrait le coup qu'il y ait des initiatives tout au long de l'année, y compris, et je profite de le dire, puisqu'on l'a vécu il y a quelques années dans les bus, pourquoi pas, puisqu'ils sont gratuits et qu'on peut initier des choses notamment avec la Médiathèque que vous avez évoquée dans le document également. Et on peut remercier au passage le personnel de la Médiathèque qui fait un sacré boulot de ce point de vue comme d'ailleurs le théâtre qui agit sur cette journée et là aussi on pourrait imaginer des choses tout au long de l'année.

Pour les violences, on a aussi cette question-là, je me pose la question puisque le 25 novembre ne pourra pas se tenir en présentiel. Pourquoi ne pas imaginer, là autour du 25 novembre, par le biais de tous les outils dont on dispose pour le distanciel, les zooms, des débats à distance, voire des moments d'écoute.

Je me souviens vous avoir interpellé M. Le Maire, pendant le confinement, vous disant, comme nous l'avons constaté dans tout le Pays et donc à Aubagne, que l'augmentation des violences domestiques était de plus de 50 % dans le pays dans ce temps où les gens étaient les uns sur les autres et où les tensions s'exacerbaient et les pressions également, d'avoir une politique offensive de ce point aussi, peut être un rôle de la Police Municipale, d'où l'intérêt de la féminiser et de pouvoir avoir un rôle de la Police Municipale qui soit de rassurer, d'accueillir, d'écouter pour pouvoir, justement, parler de tout ça. Donc, je le lie aux violences et ça va sans doute se décanter, on va pouvoir se déconfiner un peu plus, je pense que cette question-là reste aussi valable pour du distanciel.

J'essaye de faire vite mais vous connaissez ma passion pour les questions féministes lorsqu'il s'agit d'égalité, notre devise, la République le dit « il faut mettre en place ».

Je terminerai par, globalement, la place des femmes dans la ville, puisqu'il y a aussi l'existence de cette notion de place des femmes dans la ville. Il nous semble, je peux le dire puisque nous l'avons travaillé lors de notre programme municipal mais ça vaut le coup qu'on s'en parle parce que c'est important, d'aller au-delà de la délégation qui existait et qui existe encore du droit des femmes et peut-être de créer un lieu qui puisse être le croisement et une plateforme de service public où sont mis en réseau l'ensemble des services publics dont ceux que j'ai déjà cités : la Police Municipale, la prévention mais aussi des services publics de culture, des services publics de l'enfance, enfin tous les services publics municipaux qui pourraient avoir cette question dans leurs corps de métier pour pouvoir agir au quotidien, ce qui aiderait justement à ne pas traiter la question qu'une fois par an et là aussi ça serait un lieu où pourraient se tenir ces débats-là.

Et je me permets juste une petite remarque, une coquille, il n'y en a pas qu'une mais celle-là m'a choquée parce que je connais la personne dont il s'agit, la Maison des Espillères que vous avez citée Mme DUPLAN, s'appelle Paule ABRIC, j'y tiens beaucoup parce qu'elle a été créatrice de cette maison.

Merci.

M. Le Maire : Merci Mme GIOVANNANGELI. M. ROUSSET peut-être voulez-vous reprendre quelques éléments ?

M. ROUSSET : Oui M. Le Maire. Bien sûr le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes est un combat de longue haleine. On ne va pas tout réussir tout de suite.

Je prends acte, qu'effectivement, l'un comme l'autre, vous avez souligné qu'on allait dans le bon sens.

Les indicateurs peuvent s'exploiter de différentes façons. Vous avez cité effectivement les indicateurs qui sont défavorables pour les femmes, moi je pourrais vous en citer d'autres. Par exemple, sur l'indicateur de la mixité dans les postes d'encadrement, vous avez systématiquement soit égalité hommes/femmes, soit un pourcentage de femmes qui encadrent et qui managent par rapport aux hommes.

Mme GIOVANNANGELI : M. ROUSSET, je voulais juste préciser, je vous interromps c'est très mal poli, mais j'ai pris seulement 2 exemples parce que je savais que mon propos allait être très long, j'aurais pu faire la longue liste.

M. ROUSSET : Très bien. Ce que je souhaiterais vous dire, sur les propositions que vous faites, Mme GIOVANNANGELI, je crois qu'on est la première équipe municipale à avoir dès 2014 désigné une élue aux femmes et cette élue aux femmes ne travaille pas que pour la journée de la femme. Mme DUPLAN est accompagnée d'une chargée de mission et c'est toute l'année qu'elle travaille pour les droits des femmes dans tous les domaines.

Je retiens ce que vous dites, c'est qu'effectivement c'est un travail qui ne doit pas se faire uniquement lorsqu'il y a des événements marquants mais tout au long de l'année. Je pense que c'est un des objectifs que Mme DUPLAN pourra développer.

Ce que je retiens aussi, c'est à la fois une petite contradiction dans vos propos, puisque vous expliquez à juste titre que la médiathèque, comme le théâtre, travaillent pour les femmes pour intégrer de façon plus forte le droit des femmes dans leurs missions. En même temps, vous nous dites qu'il faudrait un forum pour que justement l'ensemble des services publics puissent travailler sur ce domaine, c'est déjà le cas, c'est ce que je veux vous dire. Dans tous les domaines des services publics, la place des femmes est reconnue et on travaille à améliorer cette place.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI, la séance publique se déroule avec un protocole, avec une normalité. Si vous voulez la parole, vous levez la main et vous me la demandez s'il vous plaît.

Mme GIOVANNANGELI : Vous savez, mes élèves déteignent sur moi c'est terrible ! Je les ai toute la journée, ils ont fait ça, du coup, voilà ! Donc, je baisse le micro...

M. Le Maire : Vous me demandez la parole, vous l'avez Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Juste pour vous dire que la délégation « droit des femmes » que j'avais comme première adjointe dès 2001, a été confiée dès 2008 à une élue, c'était juste pour le préciser. Vous n'êtes donc pas la première équipe.

Merci beaucoup.

M. Le Maire : Très bien ! Je crois qu'on est la première équipe à avoir nommé une Directrice Générale des Services à la tête de l'administration. Vous me contredisez là-dessus ou pas ?

Voilà Mme GIOVANNANGELI, je crois que M. ROUSSET a très bien résumé ce débat qui est un débat sans fin et il faut l'avoir, ce débat doit être actif et, vous avez raison, permanent, mais je crois que M. ROUSSET l'a très bien dit, nous allons dans le bon sens, vers cette égalité hommes/femmes. Vous nous avez donc, effectivement, acté ce point-là et en tout cas je vous en remercie mais, comme on dit parfois et ailleurs, la lutte continue !

C'est un rapport annuel. Il ne se vote pas.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes établis sur la base des données disponibles de l'année 2020.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

03-171120 - Sur le rapport de Mme Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale - Rapport Développement Durable 2020.

La Ville d'Aubagne a fait l'une de ses grandes priorités son action en faveur de l'environnement et du développement durable. Elle s'est engagée, vous le savez depuis janvier 2019, dans une démarche Ecologie Positive déclinée dans l'ensemble de ses politiques publiques. Toutes visent à des objectifs permettant la prise en compte de l'individu dans le respect de son environnement naturel et de son territoire. L'année 2019 s'est achevée par une consécration pour la ville, l'obtention du label « territoire durable », une COP D'AVANCE qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

Alors, bien que l'obligation d'établir et de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel du développement durable ne concerne que les collectivités dont la population atteint et dépasse le seuil des 50.000 habitants, la Ville comme l'année dernière souhaite présenter ses actions en la matière.

Donc, à cet effet, malgré une année 2020 particulière, la Ville a poursuivi ses actions. On pourra voir différents points, notamment différentes actions sur une mobilité active pour tous, un cadre de vie propre et agréable, la préservation du patrimoine naturel, des investissements pour un meilleur confort énergétique, un environnement préservé pour une meilleure santé, l'éducation à l'environnement également.

En ce qui concerne « une mobilité active pour tous », on a vu un itinéraire cyclable donc en jaune, qui va de la gare au centre de congrès Agora dans la Zone des Paluds, qui a été mis pour favoriser la mobilité douce. Donc c'est une expérimentation de 6 mois qui sera suivie d'un bilan avec les associations partenaires. On a pu voir aussi l'ancien buffet de la gare transformé en « Maison du vélo » pour l'Association « Action Vélo » qui, si on doit le rappeler, donne des informations sur les pistes cyclables, l'entretien des vélos, la location, la formation vélo et vélos électriques. C'est donc la Métropole, en partenariat avec la Ville, les associations de zones d'entreprises et des associations pour la promotion de l'usage du vélo qui ont lancé également en octobre l'opération « levélo + ». Celle-ci permet de découvrir la location longue durée de vélos électriques.

On a vu également que la Ville a poursuivi son plan de renouvellement du parc de véhicules avec l'achat de 6 véhicules électriques, dont 3 utilitaires. Evidemment, si on doit rappeler les avantages, l'absence d'émission de gaz d'échappement, la réduction du bruit de la circulation, la sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement, le budget carburant qui est divisé par 4, le faible coût d'entretien et un certain agrément à la conduite. Egalement, des bornes « recharge rapide », trois ont été installées et deux autres sont à venir.

Si on passe à « un cadre de vie propre et agréable ». On a pu voir la végétabilité des espaces qui a été faite grâce à l'opération « bombes à graines ». Donc, en octobre 2019, 2.000 bombes à graines ont été lancées sur le secteur du chemin de Cassis et de la Pérussonne, en vue de reboiser ces terrains qui ont été incendiés en 2017. L'association partenaire « Terre de Nature » et l'O.N.F. sont retournés sur ces espaces en septembre et ont pu constater des jeunes pousses de plusieurs arbres : des chênes blancs, des chênes verts, également du thym, du romarin, des chênes qui reprenaient aussi sur des souches brûlées en 2017. Sur ce terrain en friche, c'était quand même assez compliqué de repérer ces nouvelles pousses, mais c'est un résultat qui est assez exceptionnel parce que ces bombes à graines peuvent mettre jusqu'à 5 ans pour germer.

Un nouveau projet qui va voir le jour, c'est « un arbre, un enfant », il faut rappeler que la ville a été la première commune à bénéficier du dispositif « 1 million d'arbres plantés » dans la Région Sud, d'ici 2021, et à procéder à la plantation d'une quarantaine d'arbres de 2 mètres de haut.

L'opération se poursuit en 2020, avec notamment l'opération « un arbre, un enfant » qui est destinée aux enfants des classes de CM2, notamment pour le passage au collège et également pour les nouvelles naissances. Cette action permet la préservation de la sécheresse et des inondations. Cette action va être mise en place le 20 novembre lors de la journée des droits de l'enfant.

Ensuite, sur « la préservation du patrimoine naturel », la modernisation et l'embellissement du centre-ville, la deuxième phase des travaux de réaménagement du centre-ville concerne le secteur du Cours Barthélémy et de l'Avenue Loulou Delfieu depuis l'Office du Tourisme jusqu'à la Place Sicard ainsi qu'à l'angle de Rue de la République avec le bas du Cours Foch. Je crois que tout le monde a pu remarquer ces travaux d'embellissement.

On peut remarquer des opérations de terrassement, de dépose de l'existant, l'élargissement des trottoirs, l'installation de bordures et la pose de pavés. Egalement, un jardin a été aménagé pour tous les âges. A la Tourtelle, l'aménagement du jardin des Amaryllis a été achevé en Février 2020. On a pu voir les joueurs de pétanque qui disposent maintenant d'un terrain remis en état, nivelé avec des bordures et entouré d'arbres. Pour les plus jeunes, il a été aménagé une aire de jeu toboggan et balançoire. Juste à côté de la petite bibliothèque, chacun peut déposer pour d'autres usagers du jardin des livres également.

Il y a aussi des arbres qui sont venus enrichir tout ce patrimoine végétal. On peut également parler de la conservation de la 3^{ème} fleur du label « villes et villages fleuris ». Aubagne conserve donc sa 3^{ème} fleur du label pour l'année 2020.

Sur l'axe Barthélémy, on peut voir aussi un nouveau système d'arrosage et du paillage. C'est une technique écologique qui permet de garder la terre humide en été et évite également la pousse de mauvaises herbes et donc d'utiliser des désherbants.

Si on parle maintenant des « investissements pour un meilleur confort énergétique », on a poursuivi le programme d'investissement d'éclairage public : un changement de 770 lanternes et/ou projecteurs sur différents secteurs de la commune.

Ce qu'il faut savoir, c'est ces installations de variateurs qui ont été mises en place permettant une diminution de 70 % de la puissance des sources lumineuses entre 23 heures et 5 heures du matin. Il y a également eu une rénovation complète du réseau d'électrification sur 23 kilomètres. Donc, l'ensemble de ces travaux ont permis de réaliser 80 % d'économie d'énergie sur les quartiers où les rénovations ont eu lieu.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la consommation moyenne d'une lampe d'éclairage public passe ainsi de 245 kWh avant travaux à 49 kWh après travaux.

Egalement dans les écoles, un plan de rénovation a été mis en place. Il y a plusieurs écoles qui ont été rénovées. A Beaudinard, des volets ont été posés pour gérer les températures. A Bernard Palissy, une grille a été mise en place dans le réfectoire et dans l'office. A Chaulan, le projet « école positive » dans le cadre de l'action de la graine à l'assiette, également, s'est vu poursuivi avec également la mise en place de nouvelles jardinières et l'installation d'arrosage. On a aussi à Antide Boyer, Gaimard et La Pérussonne toutes les menuiseries qui ont été changées. Je ne vais peut-être pas toutes les lister puisqu'elles sont dans le rapport.

En ce qui concerne aussi la Résidence Autonomie « Les Taraiettes », on a eu le passage progressif de l'éclairage LED dans les parties communes. Des ampoules également LED sont préinstallées dans les parties privatives. Avant chaque entrée de résidents, elles sont changées. Dans les studios, les appareils énergivores, réfrigérateurs ont été modernisés.

Si on passe sur le volet de l'environnement préservé pour une meilleure santé, justement on peut revenir sur le parcours pédagogique de « la graine à l'assiette » qui est un outil de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Donc concrètement, il a été mis en place un gâchimètre à pain, des mesures de l'eau, afin de peser des aliments pour permettre aux enfants de visualiser ce qui n'a pas été consommé et donc gaspillé. Ça leur permet de prendre conscience du gaspillage alimentaire et du comportement à adopter. Ces mesures complètent également la sensibilisation au tri engagée depuis la mise en place de bornes dans les restaurants scolaires.

Je vous en ai parlé, tout à l'heure, des jardinières ont été mises en place dans ces écoles qui poursuivent le programme de « la graine à l'assiette ». Il y aura aussi également des visites de la cuisine centrale, du centre de tri, etc. Cinq sites pilotes aujourd'hui, dont deux nouvelles écoles qui vont être également incluses, l'objectif est d'augmenter évidemment et à terme le généraliser à toutes les écoles volontaires.

Egalement, un « Projet National Nutrition Santé ». Les enjeux de santé publique fixés par le Haut Conseil de la Santé Publique sont déclinés dans le P.N.N.S. Pour rappel, ce programme dont le premier a été lancé en 2011 est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ces déterminants majeurs : la nutrition.

Plusieurs actions participent à l'éducation de la nutrition santé, leur objectif est de sensibiliser notamment les enfants et les familles à l'intérêt d'une alimentation variée, équilibrée et diversifiée.

Conformément à la réglementation, cette délibération vise à prendre acte de la communication du rapport sur le développement durable au titre de l'année 2020.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci beaucoup pour ce rapport complet qui effectivement scanne bien l'ensemble des actions concrètes que la ville a mis en place sur ce domaine.

Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Oui, merci. On prend bien note que ce rapport était destiné aux villes de plus de 50.000 habitants. On trouve que c'est une très bonne nouvelle de le faire pour Aubagne. On espère que ça ne présage pas une politique d'agrandissement majeure de la ville. A la lecture de ce rapport, il y a un travail énorme de listes et de projets à diversifier. Il y a une énorme communication. Il y a quand même des trous dans la raquette, de façon importante.

Vous citez la piste cyclable comme un effet majeur, on en a parlé lors du dernier Conseil Municipal. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais on ne peut pas dire que c'est une piste qui incite au développement de ce transport doux sur la ville.

Vous parlez d'énergie, d'économie d'énergie, on a encore du mal à voir les résultats notamment au niveau du budget, on le retrouvera tout à l'heure dans la prochaine délibération.

Il y a un sujet énorme, vous en avez parlé mais on ne le voit pas dans la ville. C'est les arbres et la création d'ombre et de forêt urbaine. Le plan canicule que vous évoquez dans le rapport a tristement besoin de ça. Les études montrent qu'on peut gagner entre 5 et 8 degrés de températures ressenties pour la population grâce à ça et il faut donc énormément accélérer.

Vous avez évoqué aussi dans le rapport le plan zéro déchet, dont je vous félicite. Ça serait bien de commencer au niveau du Conseil Municipal, au niveau des verres, on a supprimé les bouteilles plastiques, on a gagné les verres. On pourrait montrer l'exemple.

Et, je finis pour vous dire que les scientifiques ont clairement dit que la prochaine décennie est majeure. Vous êtes en majorité jusqu'en 2026, donc, c'est à vous qu'incombe, 2020-2026, d'accélérer ce changement et cette transition. Malheureusement, nous ne pourrons que vous accompagner et vous suggérer là-dessus, mais le temps est très court. On profite donc de ce rapport pour encore appuyer cette politique d'accélération de transition énergétique des bâtiments, d'accélération du boisement de la ville, d'accélérer le soutien à l'agriculture locale pour les circuits courts et d'accélérer le développement des transports doux et des transports communs.

Merci.

M. Le Maire : Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Ce rapport sur le Développement Durable est très agréable à lire : des photos, de la couleur, un texte clair, bien écrit.

On ne peut que saluer les actions qui ont été menées dans notre ville. Mais, peut-on vraiment parler d'écologie dans ce qui a été fait ?

Le 6 octobre 2020, le Parlement européen a voté pour une baisse de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Il nous importe, à nous élus écologistes de la Ville d'Aubagne de savoir comment notre commune va être en capacité d'apporter sa contribution à cette ambition européenne. Nous souhaitons savoir comment notre cité va s'adapter au changement climatique.

Lorsque nous faisons le bilan de ce qui a été réalisé, nous ne sommes pas convaincus que le challenge va être relevé.

Prenons l'exemple des LED. Elles sont certes un moyen de faire des économies d'énergie mais quand allez-vous installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics ? Quand comptez-vous demander aux supermarchés et autres commerces de diminuer, voire de stopper leur éclairage nocturne ? A aucun moment, l'expression « Energie Renouvelable » n'apparaît.

Nous voyons bien l'effort qui a été fait pour végétaliser notre ville, les bombes à graines sont une belle invention, mais nous constatons et condamnons la bétonisation excessive.

Reparlons des pistes cyclables. Dans votre rapport, vous ne faites aucune allusion ni à leur dangerosité, ni aux véhicules qui les utilisent comme lieu de stationnement. Que comptez-vous faire pour régler ces problèmes ?

La propreté de la ville : le centre-ville s'est vu recouvert de pavés. Ils sont déjà abimés, sortis de leur emplacement. Certains commerçants s'en plaignent. De plus, nombre de rues ne sont pas aussi propres que le laisse croire votre rapport, bien au contraire.

Comment se fait-il que l'impact de la Ressourcerie ne soit même pas évoqué ? Alors qu'elle représente un exemple essentiel dans le principe d'économie circulaire, par le réemploi des objets et la valorisation des matériaux, tout en favorisant l'insertion professionnelle.

Comment se fait-il que l'on n'ait pas un bilan chiffré des économies d'énergie réalisées ?

M. Le Maire, vous voulez nous donner l'impression que l'écologie est au centre de vos préoccupations, peut-être le pensez-vous réellement, mais nous pouvons vous assurer que vous en êtes encore loin. Nous avons compris ce qu'est pour vous l'écologie positive. Elle ne correspond pas au minimum nécessaire. Elle n'est pas à la hauteur des enjeux de notre temps. Quels sont vos diagnostics ? Quels sont vos objectifs ? Quelle est votre planification ?

Nos enfants nous demandent d'agir pour diminuer la pollution et le réchauffement climatique, vous le savez. Et nous, élus minoritaires, sommes prêts à travailler avec vous.

Merci.

M. Le Maire : Mme THIBAUD, vous voulez peut-être répondre à un certain nombre de

.../...

remarques qui ont été faites par les groupes d'opposition !

Mme THIBAUD : Oui merci.

Concernant les pistes cyclables, c'est vrai qu'aujourd'hui c'est une première qui lance une suite. On est en phase expérimentale qui a pour objectif d'être améliorée.

Le plan canicule et la végétalisation du centre-ville, justement le projet qui va démarrer et qui va être inauguré le 20 novembre a pour objectif de planter 1.000 arbres par an. Ça va donc permettre justement d'améliorer les choses.

Concernant les verres qui sont ici, ils sont biodégradables, c'est un engagement de la part de la ville aussi. C'est vrai qu'on aimerait tous aller plus haut, plus loin.

Mais c'est vrai que j'ai quand même le regret de constater que je n'ai pas été sollicitée par vous, je n'ai pas eu de mails ou été invitée à des projets, une concertation, des idées. Pour qu'on aille plus vite dans l'objectif des Aubagnais, je vous remercie de me solliciter et qu'on puisse travailler ensemble pour la ville.

M. Le Maire : Merci. M. ROUSSET, vous vouliez intervenir à nouveau !

M. ROUSSET : Oui M. Le Maire.

Je voulais juste rappeler l'ensemble des informations. Dans le P.L.U. que nous avons fait voter en 2017, on a préservé 42 hectares en zone naturelle. Il ne faut pas l'oublier ! Quand on nous fait le procès de la bétonisation, j'estime que c'est aller un peu loin !

Mme BENASSAYA, je vous rejoins sur les panneaux solaires, il faut que vous sachiez que, le photovoltaïque, nous y avons travaillé pendant toute l'année 2020. On a fait un certain nombre d'études et vous verrez bientôt naître des panneaux photovoltaïques sur un certain nombre de bâtiments de la Ville d'Aubagne.

Ensuite, je voulais simplement rappeler que, sur les pistes cyclables, en rejoignant ce que vient de dire Mme THIBAUD, il s'agit d'une expérimentation. On a prévu d'en faire un bilan au mois de décembre avec l'ensemble des parties prenantes et vous le verrez, lorsqu'on votera le budget d'ici un mois. Nous avons inscrit sur notre budget 2021 à la fois le travail sur la piste cyclable existante et la possibilité d'ouvrir d'autres pistes cyclables avec ce que je vous ai indiqué la dernière fois, la desserte des deux autres Zones d'Activités, c'est-à-dire la Zone de Napollon et la Zone Alfa.

Il y a un dernier point, quand même. Il faut vous dire aussi que nous avons mis en place, en partenariat avec le Département, une piste cyclable protégée sur la RD2, sur le quartier de Camp Major. A aujourd'hui, je dois reconnaître que les comptages qui ont pu être effectués sont pour le moment assez négatifs. C'est-à-dire que cette piste cyclable protégée sur 3,5 kilomètres, ce n'est pas encore le nombre de kilomètres que vous souhaiteriez, est très très peu utilisée. Alors, peut-être qu'il s'agit d'un problème de communication, mais c'est peut-être aussi, il faudra qu'on travaille différemment pour la suite.

Voilà M. Le Maire.

M. Le Maire : Très bien ! Je vais conclure ce débat sur le rapport peut-être en précisant, puisque ça a été évoqué par les deux représentants de l'opposition, les résultats énergétiques

.../...

concernant la consommation électrique.

Vous l'avez peut-être oublié ou certains ne le savent peut-être pas mais, lorsque nous avons passé ce contrat avec la société INEO qui s'appelle un C.R.E.M., un Contrat de Réalisation et d'Entretien ainsi que la Maintenance sur l'électricité, nous étions en 2016 ou 2017, nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de points de la ville n'étaient pas connectés, c'est-à-dire que c'est des connexions libres qui étaient faites sur le réseau bien évidemment d'ENEDIS, sans qu'on puisse savoir pourquoi. Des branchements sauvages, on dirait dans d'autres circonstances.

Et, à notre grand malheur, nous avons constaté qu'il n'y en avait pas 1, pas 2 mais quasiment une vingtaine. Ce que l'on pensait donc économiser d'un côté, malheureusement parce que nous avons bien fait le travail, je vous rappelle que si on a fait ce travail, c'est parce que, dans la vieille ville, il y avait des coupures d'électricité, tous les ans, à la période de Noël ! Ça on l'a oublié, vous l'avez oublié mais, dans la vieille ville, tous les ans, à la période de Noël, ça sautait pendant plusieurs jours, il fallait reconnecter, déconnecter, etc. et là où c'était extrêmement préjudiciable pour les habitants notamment du centre-ville. Et la réflexion est partie de là. Comment peut-on mettre en place donc un réseau sans en assurer la sécurité ? C'est ce que nous avons fait. Mais au passage, puisque ce sont des techniciens qui sont venus se connecter, il y avait donc besoin effectivement que le groupe ENEDIS soit présent, ils nous ont dit « mais attendez, là c'est connecté de manière sauvage, là ce n'est pas connecté » et même une école !, vous entendez bien, une école n'était pas connectée.

Alors les économies que l'on attendait plus vite, bien évidemment, que ce qu'elles sont aujourd'hui, ont été bien sûr absorbées par ces connexions supplémentaires qu'il faut bien payer.

Voilà pourquoi, je tenais à le préciser. Comme ça, ça vous aura aujourd'hui permis de comprendre ce qu'était le monde d'avant, avant 2014 si vous me le permettez, et ce qui est le monde d'aujourd'hui. Et c'est un monde dans lequel nous aujourd'hui on se met le plus possible en conformité, on fait en sorte que ça puisse être fait, ça puisse être sécurisé et, à partir de là, on pense qu'on pourra bien évidemment faire des économies puisque c'est quand même l'objet de ce contrat que nous avons signé.

Un dernier point, si vous me le permettez, un autre point, si vous me le permettez. Je voudrais répondre à Mme BENASSAYA. Vous nous dites qu'il y a un rapport qui a été fait au niveau de l'Europe en octobre 2020 et que vous attendez une prise de position de la commune. Nous parlons là d'un rapport de l'année 2020. Comment, dans un rapport de l'année 2020, peut-on prendre en considération un rapport qui a été voté à l'Europe en octobre 2020 ? Ce sont deux sujets différents. Essayons de ne pas mélanger les sujets. Nous prendrons donc connaissance de ce rapport européen qui est sorti comme vous le disiez en octobre 2020 et nous regarderons pour vous apporter des précisions sur le sujet.

Voilà ce que je voulais simplement dire. En conclusion, mais on a déjà eu ce débat ici, je traduirais de manière extrêmement simple notre politique, notre vision écologique qui n'est pas idéologique, elle est simplement pragmatique. Je félicite Mme THIBAUD d'avoir pu exprimer l'ensemble des éléments d'une façon extrêmement pragmatique, dans tous les domaines de la vie de notre commune.

C'est ça je crois, qui nous différencie peut-être certainement sur la vision écologique. C'est que nous, nous voulons une écologie positive et nous la revendiquons !

.../...

Voilà ce que je voulais dire en conclusion de ce rapport.

Encore une fois merci aux services qui ont permis la rédaction de ce rapport. Il y a ceux qui y ont participé bien évidemment, je ne les citerai pas tous ici mais je les connais et, encore une fois, merci Mme THIBAUD de nous avoir permis de prendre ce moment de réflexion, ce moment d'air frais sur ce qui se passe au niveau de la Ville d'Aubagne en matière d'écologie, encore une fois, positive.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais exprimer.

C'est un rapport donc il ne se vote pas, je vous demande d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport sur le développement durable au titre de l'année 2020.

**04-171120 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession des parcelles cadastrées Section AR n°s 409
et 546 au profit de Mme Hélène MILLET.**

La Commune est propriétaire de deux parcelles de terrain situées chemin de Riquet, limitrophes à la propriété de Mme MILLET.

Ces parcelles totalisant environ 277 m² n'ont plus intérêt public et peuvent être cédées à Mme MILLET qui a manifesté son intérêt pour leur acquisition.

Cette délibération propose d'approuver cette cession au prix de 16.600 € conformément à l'estimation établie par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Tel est l'objet de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **04-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-171120 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession cadastrée Section CN n°s 752 et 753 à la
SAS FRANCELOT.**

Le projet d'aménagement proposé par la Société FRANCELOT et présenté au Conseil Municipal le 14 novembre 2017 impactait durablement le paysage avec la réalisation d'importants ouvrages de soutènement, il a été demandé à la Société FRANCELOT de proposer un nouveau projet.

Il est soumis au Conseil Municipal une nouvelle proposition de la Société FRANCELOT plus respectueuse du cadre paysagé bâti existant, avec une opération d'aménagement de 8 lots sur le terrain communal et le terrain privé mitoyen.

Cette délibération propose, d'une part, d'annuler la décision issue du Conseil Municipal du 14 novembre 2017 et, d'autre part, d'approuver la cession des terrains communaux au prix de 500.000 € conformément à l'estimation établie par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Tel est l'objet de cette délibération qui a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : M. Le Maire, cette délibération banale est un bon exemple de ce que la Ville pourrait mettre en place pour plus de justice sociale dans le cadre de l'habitat. Au départ, un projet de 22 logements était prévu pour les primo-accédants et comme le terrain est très pentu, la topographie du terrain ne permet plus que 8 logements et les primo-accédants ont apparemment disparu.

Donc, M. Le Maire, je vous demande s'il est possible de mettre en place un quota réservé aux primo-accédants et à l'accession sociale à la propriété qui permettrait à plus d'Aubagnais justement d'accéder à la propriété dans ces temps un peu compliqués.

Deuxièmement, j'ai constaté l'intérêt que vous aviez pour le développement durable avec tous ces projets de construction. Des arbres sont abattus pour permettre justement ces constructions.

Avec un « plan arbre » dans la ville, je pense que, systématiquement quand il y a un arbre qui est abattu, coupé, on pourrait faire replanter par les lotisseurs dans un endroit défini, ce qui permettrait dans le futur d'avoir des forêts pour nos enfants.

Voilà l'idée ! Alors j'ai entendu qu'il y allait avoir 1.000 arbres par an, je pense que ça peut aider aux fameux 1.000 arbres. Merci.

M. Le Maire : Merci M. SALONE. M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Déjà en amont une remarque de forme, on souhaiterait, je l'ai dit lors de la commission, que les plans de masses soient mis dans les documents du Conseil Municipal et même dans les documents de commission pour ces délibérations.

C'était le cas précédemment, il faut que cette bonne habitude revienne, ça permet d'éclairer nos travaux.

Pour le reste, pour nous, c'est non, non, et toujours non !

Nous refusons tous ces projets d'urbanisation de nos espaces naturels éloignés de la ville, qui viennent d'ailleurs M. Le Maire contredire tous vos propos précédents.

Il ne nous importe pas que le promoteur s'aperçoive, un peu tard, qu'il n'arrivera pas à faire 22 logements parce que le terrain ne s'y prête pas et qu'il s'en sorte en proposant de faire 8 villas qui lui reviendront moins cher et qui lui rapporteront bien davantage.

Bien que soucieux de l'état financier de la Ville, peu nous importe qu'Aubagne encaisse 100.000 € de plus par cette vente.

Nous, ce que nous regardons, c'est le bénéfice écologique et social. Or là, on artificialise encore et toujours les espaces naturels du piémont du Garlaban, on crée des logements loin des lieux de vie, ce qui imposera de nombreux transports. On ne répond, que si peu, au légitime besoin de logements.

Vous l'aurez compris, sans aucune hésitation, nous nous opposerons à cette délibération.

M. Le Maire : M. LEANDRE, vous voulez répondre peut-être !

M. LEANDRE : Tout à fait, donc sur le point des documents, comme on l'a vu en commission municipale, pour tout ce qui est cession et acquisition, vous aurez prochainement des envois, des documents de façon à ce que vous les ayez lors des études en commission. Le point est validé avec M. BONINO. Ça, c'est le premier point.

Le second point, effectivement, il y a eu une validation lors du Conseil Municipal et c'est vrai que notre priorité est que l'environnement soit protégé le mieux possible. C'est donc pour ça qu'on a demandé à la société de reconsidérer son projet. On a pris en compte la topographie, à savoir que le terrain est très pentu. Cela génère de nombreux murs.

Il y a également le fait que 22 logements correspondent à 44 places de parking goudronnées. Donc finalement, l'ensemble de ce qui était prévu initialement, à savoir les places de parking, plus le terrain soit goudronné, ne permettait pas le ruissellement des eaux de pluie et c'est pour ça que l'on a demandé à ce que ça soit reconsidéré.

Après, comme l'a dit ma collègue, Faustine, à la fois on souhaite aménager la commune au niveau urbanistique et, en parallèle, planter des arbres pour avancer de concert.

Voilà ce que je souhaitais répondre sur l'ensemble des deux points.

M. Le Maire : Merci je vais rajouter, si vous me le permettez, deux éléments.

D'abord, vous devriez nous féliciter, la commune, d'avoir effectivement vendu un lot qui, ensuite, lorsque le promoteur est venu nous le présenter, ne nous a pas satisfaits. On a essayé de négocier avec lui mais ça ne nous satisfaisait pas. On n'a pas poursuivi le projet. Au contraire, nous sommes passés sur un nouveau projet qui permet d'avoir 8 villas.

Alors, juste pour répondre à M. SALONE, le traitement dans le privé, c'est privé. Mais je peux vous assurer que l'ensemble des services de l'urbanisme suit de très près ce qu'il en est quand on produit un document qui s'appelle un permis de construire et on analyse ces aspects-là autant que la constructibilité elle-même. L'environnement est donc bien pris en compte par les services de l'urbanisme et l'ensemble des services pourrait vous dire combien nous sommes attachés à ces éléments-là, mais je veux dire que ce n'est pas au public d'aller mettre des arbres pour le privé. Mais, par contre, c'est le rôle de la puissance publique d'expliquer au privé que, lorsqu'ils aménagent, effectivement, il faut qu'ils le fassent dans un cadre de verdure et dans un cadre arboré que nous souhaitons et je vous prie de croire que nous le faisons !

M. GRANDJEAN, rien de nouveau dans vos discours. Vous nous dites en permanence qu'on négocie mal, etc. Vous avez, je pense, les talents d'un promoteur. Votre reconversion est toute trouvée. C'est vous qui nous expliquez qu'on ne fait pas bien, qu'on aurait dû faire ceci et que vous vous moquez de l'argent. Bon ça, c'est votre sujet à vous, ce n'est pas le nôtre.

Moi, je voudrais simplement vous interpeler, ça fait X fois que vous intervenez en nous disant qu'on bétonne trop, on vous a répondu chaque fois et, chaque fois, je vous

répondrai de la même manière, que nous construisons moins que vos prédécesseurs, que nous construisons moins que tout ce qui a été fait auparavant, et que, quand vous faites ces discours, ce sont des discours purement politiques, ils sont politiques à souhait, ils sont en dehors d'une réalité de terrain et ce n'est pas acceptable. Chaque fois que vous interviendrez, on vous le rappellera.

Nous n'avons pas mis en place un S.C.O.T. qui est un Schéma de Cohérence Territoriale ; c'est vos amis qui l'ont mis en place. Nous n'avons pas travaillé sur un P.L.H., ce sont vos amis qui l'ont mis en place avant 2014. Eh bien, sur ces chiffres-là, sur ceux qui étaient indiqués, ils allaient beaucoup plus loin que ceux que nous réalisons aujourd'hui ! Donc, de grâce, assumez-vous sur ces sujets-là, assumez vos amis, M. GRANDJEAN, vous avez été élus ensemble sur une même liste électorale, ne venez pas nous donner des leçons sur le fait qu'il ne faille plus construire sur Aubagne.

Il faut, je l'ai déjà dit et je le répète, que soit construit un certain nombre de logements pour que l'on arrive effectivement à assumer le même niveau de population. Sinon vos enfants, les nôtres, les enfants d'Aubagne n'ayant pas de construction iront ailleurs, et ça nous ne le voulons pas.

Il y a donc un juste équilibre comme dans toute chose, il y a un juste équilibre à trouver et je crois que ce juste équilibre, nous le mettons en œuvre et vous avez la preuve dans cette délibération que nous sommes passés d'une vision de 22, mais qu'il n'y avait pas la constructibilité qui nous satisfaisait, à une notion de 8 maisons, qui elle correspond effectivement à l'aménagement de la Ville d'Aubagne qui a toutes les garanties sur l'approche écologique que nous voulons mettre en place.

Et puis, permettez-moi de vous le dire, quand on est un élu responsable, M. GRANDJEAN, on ne dit pas « 100.000 € de plus ou 100.000 € de moins, je m'en fous » ; ce n'est pas acceptable du tout.

Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération pour compléter les remarques de M. LEANDRE.

Je vous propose donc de mettre aux voix.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-171120** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstentions de M. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. LATZ (2), Vote contre de Mme BENASSAYA et M. GRANDJEAN.

06-171120 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -

Approbation de l'acquisition gratuite auprès de SAS Bastide Beaucours de la parcelle cadastrée Section AR n° 528 de 123 m² sise Chemin de Riquet.

Dans le cadre d'un permis d'aménager délivré par la Commune, la SAS BASTIDE BEAUCOURS s'est engagée à céder gratuitement à la Ville la partie de l'emplacement réservé au document d'urbanisme nécessaire à l'élargissement du Chemin de Riquet.

Cette délibération propose d'acquérir à titre gratuit cette parcelle qui permettra d'élargir le Chemin de Riquet et améliorer les déplacements dans ce secteur de la Commune.

Tel est l'objet de cette délibération qui a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-171120 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la rétrocession à titre gratuit au profit de
M. Marc BELLOCHIO de la parcelle cadastrée Section AT n° 307
Chemin de Fenestrelles.**

Les époux BELLOCHIO avaient cédé à titre gratuit à la Commune, le 23 juillet 1971, une parcelle de terrain d'environ 50 m² destinée à l'élargissement du Chemin de Fenestrelles.

Au droit de cette parcelle, d'une part, le Chemin de Fenestrelles ne nécessitant finalement pas d'élargissement et aucun aménagement n'étant envisagé et, d'autre part, M. Marc BELLOCHIO, leur fils, ayant manifesté son intérêt pour cette rétrocession, il est proposé au Conseil Municipal de rétrocéder à titre gratuit ladite parcelle à M. Marc BELLOCHIO.

Tel est l'objet de cette délibération qui a également fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

**08-171120 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSSE, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention d'Intervention Foncière (C.I.F.) entre la
Métropole Aix-Marseille-Provence, l'établissement public foncier E.P.F.
P.A.C.A. et la Commune d'Aubagne.**

Je vous rappelle un petit peu ce qu'on cherche à faire ; on cherche d'abord à permettre aux entreprises de notre territoire de créer de l'emploi avec un objectif sur le mandat ou les deux mandats, les prochaines années de 2.000 emplois.

Pour cela, on a la chance d'être dans des zones où, finalement, les entreprises peuvent créer des emplois, ont des besoins et surtout des besoins de foncier. On avait donc réservé au P.L.U. il y a quelques années déjà une série de zones d'activités, de l'ordre de 50 hectares, qu'il faudra aménager au fil des années, comme on a pu le faire, on l'a tous vu sur Camp de Sarlier, et on va continuer.

Alors, faisant parti de la panoplie de l'aménagement, une fois qu'on a fait le P.L.U., eh bien il est utile de pouvoir avoir un bras armé pour pouvoir faire certaines opérations, pour pouvoir prendre des terrains qui sont symboliques et qui vont donner une image pour une zone, pour pouvoir accélérer certaines opérations qui traînent un peu, pour pouvoir enfin vraiment être beaucoup plus proactifs, en particulier dans l'implantation d'entreprises, dans les secteurs que nous prônons, à savoir tout ce qui est équipement médical, la stratégie Med Tech. Avoir un organisme de portage foncier pour pouvoir tout simplement négocier des terrains, les aménager, ensuite les revendre finalement à des entreprises dans des bons

secteurs, là où on pourra avoir les emplois que nous souhaitons, c'est ce bras armé qu'on souhaite avoir ici à Aubagne sur nos Zones d'Activités.

L'E.P.F.R., c'est sa mission. La convention précise deux choses. Finalement le périmètre d'intervention, c'est cinq de nos zones industrielles : les Paluds, Napollon, Camp Sarlier, Camp Major et le Pôle Alfa, donc rien de très particulier là-dessus. Et puis l'autre aspect, c'est le montant que l'E.P.F.R. s'est donné pour ce programme : environ 10 millions d'euros.

Bon, voilà ce qu'on vous propose d'avaliser.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci M. LEVISSE. Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Oui, on est foncièrement, si vous m'autorisez l'expression, pour cette démarche. Je profite juste de cette délibération pour vous parler de la zone agricole qui est décalée par rapport à cette zone-là, qu'on entende bien, mais ce genre de démarche très pro-active sur la construction met en stress les propriétaires fonciers dans des démarches de spéculations et l'ensemble des agriculteurs locaux reviennent régulièrement vers nous sur la difficulté de trouver des terres agricoles.

Aujourd'hui, à chaque terre agricole disponible, il y a 5 ou 6 jeunes agriculteurs qui postulent. C'est donc deux zones, et on l'entend bien, totalement séparées, je l'entends bien. Je dis juste que c'est urgent de mettre en place une politique pro-active foncière rurale auprès des propriétaires fonciers qui sont dans ces zones agricoles pour compenser l'image, je parle d'image, d'une construction très libre qui ferait penser à ces propriétaires qu'ils peuvent attendre et spéculer.

Donc, j'entends bien que c'est en aparté, un peu en décalage avec la proposition, mais n'ayant pas de délibération sur la promotion du foncier agricole, j'en profite pour faire cette petite remarque.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Oui en préalable, M. Le Maire, laissez-vous contredire, j'ai envie de dire, surtout à un Conseil Municipal où il y a le Débat d'Orientations Budgétaires qui arrive. Laissez-vous contredire, nous avons des visions différentes des lieux où il faut urbaniser et créer les logements. Nous avons conscience comme vous qu'ils sont nécessaires.

Pour cette délibération, M. LEVISSE l'a rappelé, l'enjeu est important puisqu'il est potentiellement vecteur d'emplois et permet de mobiliser jusqu'à 10 millions d'Euros en 5 ans. De plus, cette convention répond à un réel besoin de moderniser nos zones économiques. Nous apprécions que ce soit un organisme public, l'E.P.F. P.A.C.A., qui en soit chargé.

Mais cette convention appelle de notre part deux points de vigilance que nous souhaitons partager avec les élus du Conseil Municipal :

- Le premier sur le danger de voir des entreprises de services et des cabinets médicaux quitter le centre ville pour profiter d'opportunités foncières avec, pour conséquences,

moins de vitalité au centre de la ville, plus de transports vers la périphérie et, finalement, peu d'emplois créés pour beaucoup d'emplois déplacés, à l'instar de ce qui s'est fait avec la zone Alta Rocca ;

- L'autre point de vigilance porte sur la zone de Camp Major qui inclut quatre équipements publics : le lycée Eiffel, les services techniques, le centre de maintenance du tramway et la Maison de Quartier de la Tourtelle. Lors de la commission, il nous a été assuré qu'aucun projet d'intervention foncière ne concerne ces bâtiments. Nous souhaitons juste que cela nous soit confirmé, ce soir, en séance plénière.

Enfin, cette convention appelle également trois interrogations :

- La première sur le périmètre de la zone de Napollon : faut-il intégrer la partie Nord, entre l'établissement Levray et la carrosserie Bérenger, qui est occupée par de splendides oliviers. Si l'objectif est de densifier sur les zones actuelles, on peut éventuellement se passer de cette extension. Vous retrouverez là, M. Le Maire, la cohérence avec nos propos précédents.
- La deuxième interrogation porte sur la nature des projets envisagés, car c'est bien dit et écrit : « des études préalables de capacité et de faisabilité ont été réalisées en amont de cette convention », ce qui laisse bien entendre que des projets d'aménagements préexistent.
- Troisième et dernière interrogation sur les raisons de l'absence de la zone des Fyols/Merlançon : il nous semblerait utile de l'intégrer à cette convention.

Ces préventions sur le risque d'excentrer l'activité économique, sur le maintien des bâtiments publics et sur la préservation des espaces naturels étant faites, conscients des enjeux économiques dans une période qui s'annonce très compliquée dans ce domaine, nous approuverons cette convention tout en vous demandant de prendre en compte nos points de vigilance et en étant attentifs aux réponses que vous allez apporter à nos questions.

M. Le Maire : M. LEVISSE, vous voulez répondre peut-être !

M. LEVISSE : Plusieurs choses sur l'aspect agricole, et j'ai bien compris ce que vous disiez, c'est latéral comme approche. Je ferai juste une remarque. Le fait d'avoir un peu de maîtrise foncière a plutôt tendance à limiter la spéculation qu'à l'amplifier. Puisque vous avez toujours le moyen de dire que, s'il y a quelque chose qui part dans une direction ou un montant trop cher, ou pas conforme à ce qu'on souhaite faire, à ce moment-là vous avez un bras armé.

Donc, ça va plutôt dans votre sens, même si j'ai bien compris que votre remarque était latérale.

Plus, sur le cœur du projet, M. GRANDJEAN. Première chose, vous dites « déplacement » et je comprends le point de vigilance, on a la même idée dont le but n'est pas que le centre-ville se déplace sur les zones, on a toute une stratégie. Notre priorité c'est le centre-ville, donc on ne va pas revenir là-dessus.

Maintenant, peut-être sur le point, parfois les gens disent « oui mais on ne fait que déplacer des emplois », ce n'est sincèrement pas vrai ! Je pense que, quand on crée de l'immobilier d'entreprises, d'activités ou de bureaux à Aubagne, bien sûr, les occupants sont

ceux qui ont repéré et qui cherchaient un bâtiment depuis 4 ans et qui disent : « je me rue dessus ! ». Mais ils libèrent de la place un petit peu plus loin et cette place libérée est extrêmement utile. Pourquoi ? Parce que ça permet d'avoir de la location d'entreprises, c'est comme la location qu'on peut connaître comme habitant, c'est quand un locataire part qu'on repeint et qu'on modernise etc. Ce mouvement permet d'avoir de la rénovation et une requalification de nos espaces.

Je crois que, si on a eu des zones d'activités qui vieillissaient un petit peu, c'est aussi parce qu'on n'avait pas créé du nouveau. Donc, oui, déplacement, ce déplacement est une requalification et est tout de suite remplacé par de nouvelles entreprises. On crée donc vraiment de l'emploi net, ce n'est pas que du déplacement.

Sur les zones, les points de vigilance que vous évoquiez, on est clair, on a un périmètre qui est large, ça ne veut pas dire qu'on va tout préempter et tout construire. On a fait un plan qui nous donne une marge pour agir mais, de nouveau, ce n'est qu'une option et ça ne veut pas dire qu'on l'exerce.

Et puis le dernier, avec une idée bien sûr de préservation des espaces. La dernière chose, c'est oui pourquoi pas, les Fyols et ce quartier-là, ça pourrait faire l'objet d'un avenant si je puis dire.

M. Le Maire : Merci M. LEVISSE d'avoir répondu complètement aux questions qui étaient posées.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **08-171120** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. PONS (2).

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

09-171120 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021.

Je vous présenterai ce rapport en trois points après une petite introduction. Nous parlerons du contexte financier, de la perspective financière et des projets 2021-2026 et des orientations budgétaires plus précisément pour 2021.

Tout d'abord, vous avez reçu dans vos documents le Rapport d'Orientations Budgétaires qui est soumis à votre vote ce soir.

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit se dérouler, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif.

Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et informer le Conseil Municipal et les citoyens des évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le débat qui doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation participe directement à l'élaboration du Budget Primitif pour 2021 qui traduira les orientations politiques de la Municipalité dans ses différents domaines d'intervention.

Le projet de Budget Primitif 2021 ne pourra pas être voté avec la prise en compte des résultats 2020 qui ne sont pas connus à la date de l'élaboration du présent rapport.

Par ailleurs, ce document est établi sur les bases du Projet de Loi de Finances 2021 qui est encore provisoire à ce stade et peut être amendé lors des discussions parlementaires, fin décembre 2020. Le caractère non définitif de certaines mesures et leur impact potentiel ne remet toutefois pas en cause les orientations générales de la Ville et ses principes de gestion, qui seront exposés dans ce rapport.

Les orientations budgétaires que je vais vous présenter ce soir sont les premières de cette nouvelle mandature. Elles s'inscrivent dans la continuité de notre mandature précédente tant sur les projets que sur notre gestion responsable, mais également et surtout dans la poursuite de nos valeurs républicaines et ce, dans le seul et unique souci, celui de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Depuis le mois de mars 2020, le contexte sanitaire dans lequel nous vivons est inédit, il a une incidence directe sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Des mesures d'accompagnement ont été prises par le gouvernement dans cette période difficile et nous souhaitons bien entendu que les aides gouvernementales permettent de limiter les dégâts au plan économique et social.

Néanmoins, si le rôle de l'Etat est d'apporter des réponses immédiates aux conséquences des mesures sanitaires imposées, les collectivités ont aussi leur rôle à jouer sur une triple temporalité : court, moyen et long termes.

C'est dans cet esprit que la Ville d'Aubagne a la volonté d'être présente aux côtés de tous, et en particulier des populations les plus fragiles ainsi que des plus jeunes et du tissu économique local.

Nous devons rester forts et engagés au service de la population, car l'échelon municipal est un pilier de l'équilibre de nos institutions, de l'expression de la démocratie et de la proximité.

Plus que jamais, nous devons être présents et rassurer nos concitoyens, faire preuve de dynamisme dans l'ensemble des domaines de la vie municipale et poursuivre nos actions afin de ne pas remettre en cause les premiers résultats obtenus depuis 2014, majeurs mais encore fragiles.

C'est dans cette situation inédite et sans précédent que nous avons défini nos orientations budgétaires.

Tout d'abord, le contexte financier :

Comme nous l'avons vu, le projet de loi de finances 2021 est toujours en discussion à l'Assemblée Nationale

Au-delà de l'impact difficilement prévisible de cette crise économique et sanitaire sur le budget en 2021, au niveau national, deux décisions gouvernementales seront à suivre de près :

- d'une part, la réforme de la Taxe d'Habitation et
- d'autre part, le pacte de confiance

Tout d'abord, la réforme de la Taxe d'Habitation.

2021 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la Taxe d'Habitation, votée lors de la loi de finances 2020. 80 % des foyers ne paient plus cette taxe sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale, ce qui représentera une perte fiscale pour les collectivités de 17 milliards d'euros au total.

En effet, à compter de 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par la Ville. Un nouveau schéma de financement entrera en vigueur. La Ville devrait être intégralement compensée de la suppression de cette recette fiscale dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, à savoir que ces montants de compensation seront versés suivant la somme de trois termes :

- d'une part, le produit entre les bases communales de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et le taux de la Taxe d'Habitation, dont le taux appliqué en 2017 ;
- deuxièmement, les compensations d'exonérations de la Taxe d'Habitation versées en 2020 à la Ville ;
- le troisième terme sera le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020.

Cette réforme aura un très fort impact sur nos finances car le produit de la Taxe d'Habitation ne sera plus un outil dynamique de la fiscalité locale, apportant une recette directe pour les collectivités, mais plutôt une dotation de l'Etat qui nous annonce aujourd'hui une compensation totale mais génère une inquiétude sur sa pérennisation puisque, dans tous les cas, elle sera fixe, quelle que soit l'évolution du nombre de personnes qui auraient dû s'acquitter de cette taxe. Pour ces raisons, nous restons extrêmement vigilants sur le produit de cette taxe.

Le deuxième point sera le pacte de confiance.

Pour rappel, le pacte de confiance, c'est une économie de 13 milliards d'euros qui a été demandée aux collectivités pour la période 2018/2020 qui se traduit par une évolution des dépenses, non plus fixée par les élus locaux dans leur budget mais par le gouvernement.

Pour ne pas mettre davantage en difficulté la situation des collectivités locales et compte tenu de la crise sanitaire, le pacte de confiance a été suspendu en 2020.

Pour autant, nous ne connaissons pas aujourd'hui son devenir ou la mesure qui lui sera substituée mais nos interlocuteurs en Préfecture nous laissent entendre de nouvelles mesures à venir.

Voilà pour les décisions gouvernementales.

Au niveau local, la contractualisation et la collaboration avec nos principaux partenaires, bien qu'eux-mêmes soumis aux restrictions et incertitudes actuelles, nous permettent d'envisager un plan d'actions responsable.

Avec la Métropole : prévu dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert de compétences concernant la voirie pour les communes n'a pas eu lieu et a été reporté au 1^{er} janvier 2023, au terme de la loi Engagement et Proximité votée le 27 décembre 2019. Dans ce cadre, les travaux d'évaluation de la compétence devraient démarrer en 2021.

L'année 2021 se caractérisera essentiellement par le transfert de la compétence pluviale et des bornes d'incendie.

Avec le Conseil Départemental : le précédent Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, le C.D.D.A., arrive à son terme. Il a permis la réalisation de nombreux investissements sur la commune. La signature d'un nouveau contrat est envisagée en 2021 afin de continuer avec ce partenaire la transformation de notre commune.

Le deuxième point sera la perspective financière et les projets 2021-2026 sur notre mandature.

Pour cette nouvelle mandature, dans la continuité de notre programme municipal, nous réaffirmerons nos priorités sociales et économiques en plaçant l'humain au cœur de nos décisions.

Nos actions seront de trois types :

- Aider et soutenir par l'action sociale les plus fragiles ;
- Aider et soutenir le tissu économique local ;
- Renforcer la présence du service public sur le territoire.

Tout d'abord, la perspective financière :

Au terme d'un changement de mode de gestion et d'un suivi rigoureux, des résultats probants ont été obtenus au niveau financier durant la première mandature. Nous avons la volonté de poursuivre cette dynamique qui repose sur trois marqueurs de notre politique :

Le premier marqueur : ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

La pression fiscale étant déjà très élevée, nous avons fait le choix dès 2014 de ne pas utiliser le levier fiscal pour augmenter les recettes de la commune.

Malgré les décisions gouvernementales intervenues après notre élection en 2014, visant à baisser de manière drastique les dotations de l'Etat vers les communes, entraînant une perte d'un montant équivalent à 27 millions d'euros de recettes de fonctionnement

depuis 2014. Malgré cela, notre décision autant volontariste que courageuse a été tenue et assumée au cours de la première mandature.

Ces taux des taxes locales sont identiques et inchangés depuis 2013, soit :

Dans la perspective 2021-2026, ces taux seront maintenus avec une baisse souhaitée en fin de mandature, sous réserve toutefois d'un contexte budgétaire favorable bien sûr.

Egalement, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement reste une priorité.

Le deuxième marqueur : c'est poursuivre le désendettement.

Comme je l'ai souligné tout au long de notre première mandature, nous avons constaté à notre arrivée en 2014 un montant de dette démesuré par rapport aux capacités financières de la commune mais aussi par rapport aux communes de la même strate.

Un travail de fond a été entrepris :

- Nous avons, d'une part, renégocié les emprunts toxiques que détenait la commune, emprunts contractés à l'époque de manière inconséquente et qui, malgré la renégociation à des taux plus favorables, pèsent encore lourdement dans notre encours de dette.
- Nous avons fait le choix durant les deux premières années de la mandature précédente de ne pas engager de nouvel emprunt afin d'évaluer les capacités financières de la commune.
- Nous avons repris des contacts avec les partenaires financiers dès 2016 et les choix que nous avons faits ont permis de redonner de la crédibilité à la signature de la Ville d'Aubagne auprès de nos partenaires institutionnels et financiers.

Pour mémoire, nous avons depuis 2017 cinq nouvelles banques qui ont fait le choix de nous accompagner dans nos investissements.

Bien entendu, le dernier point sur le désendettement porte sur le contentieux avec la Banque R.B.S.

Après le jugement de la Cour de Cassation qui nous est favorable, la banque a refait appel. Nous sommes en attente de ce prochain jugement.

Pour autant, l'encours de dette est encore très élevé aujourd'hui et nous continuerons notre politique de désendettement au cours de cette mandature.

Le recours à l'emprunt sera modéré, le choix sur la stratégie de taux sera réalisé en fonction des offres reçues et des opportunités offertes par le marché au moment de la consultation des partenaires bancaires.

Des pics de remboursement d'emprunts s'annoncent à moyen terme, si nous ne faisons rien c'est près de 11 millions d'euros de capital d'emprunt que nous aurons à rembourser en 2026.

Dans un souci d'anticipation et de bonne gestion, nous allons porter une attention particulière dès le début de cette mandature à cette difficulté.

Le troisième marqueur sera de maintenir un niveau d'investissement dynamique au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Nous sommes confrontés depuis 2014 à une double peine : non seulement la dette est importante et le remboursement du capital de dette est très élevé et, en même temps, la ville d'Aubagne manque d'infrastructures publiques et est en retard sur l'aménagement de son espace public alors que normalement une dette engagée est faite pour financer des investissements.

Ce sont donc les Aubagnaises et les Aubagnais qui pâtissent en premier lieu de cette situation et nous travaillons depuis 2014 pour l'améliorer.

Le volume financier des investissements étant fortement obéré par le remboursement de la dette, nous avons dû faire des choix pragmatiques en priorisant la proximité et la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Ces priorités continueront d'être portées dans cette mandature et nous poursuivrons notre ambition de doter notre commune d'équipements à la hauteur de ses besoins et de la satisfaction de nos concitoyens, avec un investissement dynamique évalué chaque année au mieux de nos capacités.

Après la perspective financière, les projets 2021-2026.

Ils s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissement qui trouvera sa concrétisation avec le soutien de nos partenaires institutionnels et financiers.

Nous poursuivrons en 2021 les projets engagés, mais aussi nous mettrons en œuvre de nouveaux projets axés sur le centre-ville, sur la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais ainsi que sur le rayonnement de notre ville qui, bien sûr, sont les priorités de notre mandature.

Pour cette nouvelle mandature, ce programme pluriannuel d'investissement engagé depuis 2016 s'articulera ainsi autour de la sécurité, de l'éducation, des solidarités, de l'écologie positive et des grands projets d'aménagement, de la redynamisation urbaine et économique, et le renforcement de l'attractivité du centre-ville, autour du numérique et aussi du sport et la culture.

Nous séquencerons nos investissements en fonction de deux critères : le court terme et le moyen et long termes.

Le court terme, c'est bien sûr l'investissement récurrent, la réponse aux besoins quotidiens des Aubagnaises et des Aubagnais, mais aussi de nouveaux projets qui peuvent être réalisés rapidement.

Au niveau de la Sécurité, notre attachement à la tranquillité publique et à la protection des Aubagnaises et Aubagnais se poursuit dans les actes.

En 2021, un nouvel Hôtel de Police Municipale verra le jour dans les anciens locaux E.D.F., permettant une optimisation des ressources existantes et un accueil adapté à un

.../...

accroissement à venir des effectifs et bien sûr continuer aussi l'extension de notre réseau de caméras de vidéo protection.

La Ville a mis en place des outils opérationnels comme le Centre de Supervision Urbain dont le déploiement est en constante évolution afin de garantir aux Aubagnais une ville plus sûre.

Toujours sur le court terme, au niveau de l'éducation, nous avons la volonté de créer et de maintenir les meilleures conditions pour l'éducation, l'enseignement et l'accès au savoir : c'est un axe majeur de notre politique municipale, que nous déclinons sous la forme de multiples actions, notamment par des travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles.

Le déploiement des classes numériques va aussi continuer et de nouvelles écoles seront pourvues tout au long de l'année 2021.

Favoriser l'épanouissement de notre jeunesse sera aussi une priorité de cette mandature.

En 2021, le Point Information Jeunesse rejoindra la Boussole pour permettre la création d'un guichet unique d'accompagnement des jeunes sur les volets formation, emploi, insertion, logement ou encore la santé.

Pour les personnes du bel âge, un nouvel espace devrait voir le jour au premier trimestre 2021. Il regroupera le Pôle Seniors Municipal, la Maison du bel âge, l'antenne aubagnaise de l'E.S. 13, le Pôle Infos Seniors Garlaban-Calanques et le groupement professionnel Fil Rouge Alzheimer. Ainsi, nos aînés trouveront en un seul lieu l'ensemble des informations les concernant, et c'est une première au niveau départemental.

Au niveau de la dynamisation du centre-ville, l'aménagement d'une Agence Postale Communale est une priorité et aussi d'une « Maison France Service ». C'est l'accueil des services publics et para publics. Nous sommes toujours dans les investissements à court terme.

Il nous tient également à cœur d'ouvrir des perspectives de développement aux acteurs économiques locaux, nos commerçants, nos artisans et indépendants notamment en cette période de crise sanitaire où ils ont besoin de tout notre soutien.

Nous travaillons actuellement sur un projet d'accompagnement des commerçants face aux défis numériques intensifiés par la crise sanitaire et les nouveaux modes de consommation, en favorisant leur professionnalisation et l'accès à des dispositifs dédiés.

L'élaboration d'un portail numérique, ou market place, sera étudiée pour soutenir les commerces de proximité, en leur permettant de dynamiser leur offre et améliorer leur visibilité.

De même, l'aménagement de l'espace public se poursuivra avec la phase 2 des travaux du quartier de Camp Major et la poursuite de l'amélioration de la voirie sur la RD2, à Saint-Mitre entre autres, ainsi que la requalification de divers espaces verts notamment en centre-ville.

L'entretien du patrimoine municipal se réalisera au travers de la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'Ad'AP et de l'engagement de divers travaux de maintenance et d'entretien des installations techniques ainsi que d'amélioration du fonctionnement des locaux.

Mais aussi la poursuite des travaux de renouvellement du réseau d'eau au Cimetière des Passons ainsi que la programmation de travaux de réaménagement des allées. Le lancement de la première tranche de travaux d'extension du Cimetière de Fenestrelles est prévu.

Les équipements sportifs actuels continueront à être modernisés afin de mieux accueillir les différentes pratiques. En 2021, un effort tout particulier sera effectué en matière de renouvellement des matériels, ceux qui sont à disposition des associations pour un bon fonctionnement des équipements.

Au niveau de la culture, l'investissement portera également sur les acquisitions de livres, de films et de DVD à la Médiathèque, sur du matériel pour le Conservatoire ou la Salle de spectacle de l'Espace Art et Jeunesse notamment.

Les travaux de rénovation des installations se poursuivront au théâtre.

Sur les moyens et long termes : ce sont des projets structurants qui nécessitent des études et un financement plus important.

Par exemple, le lancement des études techniques du futur Pôle Educatif des Passons prévu en 2020 a été retardé eu égard à la crise sanitaire. Les études correspondantes seront donc programmées en 2021.

Des travaux d'extension et la première tranche de travaux de rénovation du département des Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son, le SATIS, se poursuivront.

Le lancement des études sur l'îlot du Bras d'Or en partenariat avec la Métropole, ainsi que la poursuite de l'aménagement du centre-ville seront aussi engagés dès 2021.

C'est un sujet majeur pour la revitalisation du centre-ville et vous le savez un axe majeur de notre volonté politique à faire d'Aubagne une ville exemplaire en matière de commerces de proximité et de revitalisation de son centre-ville.

2021, c'est aussi la phase 2 de l'aménagement du site « l'Alta Rocca » avec 1.500 emplois potentiellement créés. Les études avancent et les permis de construire seront déposés en 2021.

Le déplacement des S.T.A.P.S. dans des locaux adaptés est engagé, c'est un signe fort aussi de notre politique en faveur des jeunes étudiants.

Après la reconnaissance par la Région Sud de ses actions en matière de développement durable, avec l'obtention du Label COP D'AVANCE en 2020, la municipalité continue de s'inscrire dans l'écologie positive en 2021. Vous avez pu le voir lors du rapport du développement durable présenté par Faustine THIBAUD tout à l'heure.

Seront également poursuivis la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du contrat de Conception, de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance, C.R.E.M., dont on a

.../...

déjà parlé, la rénovation des installations de chauffage dans les bâtiments et l'amélioration de l'éclairage des équipements municipaux avec la mise en place d'ampoules Led partout où cela est nécessaire.

En conclusion de ce chapitre « perspectives financières et projets », c'est dans ce cadre inédit et contraint qui s'impose aux collectivités, et en mettant en perspective les cinq prochaines années, que nous allons aborder les orientations budgétaires définies pour 2021.

Pour 2021, nous y arrivons, les orientations budgétaires répondent à des exigences de prudence et de souplesse : la prudence en raison de l'incertitude des évolutions et la souplesse car cette même incertitude nous conduira très certainement à procéder à différents ajustements.

Au niveau de la section de fonctionnement, la prudence va s'exprimer tant au niveau des recettes que des dépenses.

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées au plus près des montants du budget 2020.

Nous avons vu précédemment les impacts à prendre en compte dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation, nous resterons donc vigilants quant à son application.

S'agissant de la Taxe Foncière, comme dit précédemment, les taux appliqués par la commune seront inchangés pour le bâti, le non bâti et bien sûr la Taxe d'Habitation aussi.

S'agissant de la fiscalité indirecte, les produits sont estimés à l'identique du BP 2020, à savoir la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour 1 million d'euros, les droits de mutations à 2,4 millions d'euros, le F.P.I.C. à 566.000 euros et l'attribution de compensation que nous recevons du Conseil de Territoire à 12,7 millions d'euros.

De même, les dotations de l'Etat sont prévues de manière prudente à l'identique de 2020, soit 2,5 millions d'euros.

Pour mémoire, ce montant prévu en 2021 sera trois fois inférieur à celui perçu en 2013 qui était à l'époque de 7,5 millions d'euros. On peut dire au passage merci aux gouvernements de gauche de MM. HOLLANDE et MACRON.

Au regard des éléments connus à ce jour dans le cadre de la loi de finances rectificative, une progression de 3,8 % de la dotation de solidarité urbaine est préconisée pour 2021.

Les autres produits de fonctionnement courant comprenant les produits des services et du domaine et les produits de gestion sont estimés à l'identique de 2020.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, de même, nous adoptons un principe de prudence dans l'évaluation globale des dépenses de fonctionnement, nous confirmons notre volonté d'en poursuivre la maîtrise même si le contexte actuel de crise sanitaire nous impose des dépenses supplémentaires spécifiques qui ne seront pas complètement compensées.

Les charges à caractère général seront reconduites à l'identique du BP 2020 toujours dans le souci de la maîtrise de ce poste.

De même, pour les charges de personnel, la masse salariale sera stabilisée en 2021 au même niveau que le Budget Primitif 2020.

Cet objectif prend bien entendu en compte l'évolution d'éléments obligatoires liés aux statuts.

Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel de contingents et de participations obligatoires devraient se maintenir aussi au même niveau qu'en 2020.

Dans le souci de venir en aide aux plus fragiles et dans ce contexte difficile de crise sanitaire, à l'instar de l'exercice 2020, nous avons reconduit un complément de subventions de 100.000 euros pour le C.C.A.S.

Le tissu associatif sera aussi soutenu dans cette période, le volume global des subventions versées aux associations sera maintenu au même niveau que celui voté en 2020.

En 2021, les intérêts d'emprunts s'élèveront à 5,6 millions d'euros, légèrement inférieurs à ceux de 2020.

Le Protocole R.B.S., signé par l'ancienne majorité, pèse toujours très lourdement sur les finances de la Ville et obère nos marges de manœuvre, ce qui ne nous permet pas de disposer de moyens financiers similaires à des communes de même strate.

J'ai aussi parlé de ce contentieux tout à l'heure, il est toujours en jugement.

S'agissant de la section d'investissement, les investissements sont principalement financés par l'autofinancement, le Fonds de compensation de la T.V.A., les cessions, les co-financements dans le cadre de contrat départemental, notamment le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (C.D.D.A.) et, depuis 2016, par un recours raisonné à l'emprunt.

Les charges financières de la dette demeurent très élevées et obèrent notre capacité de financement mais l'évolution est désormais maîtrisée du fait de la sécurisation des anciens emprunts toxiques.

S'agissant des recettes d'investissement, nous avons évalué à l'identique le montant du F.C.T.V.A. pour 2021, sensiblement 1 million d'euros.

Les cessions sont à ce jour estimées à 400.000 euros pour 2021.

Le produit de la Taxe d'Aménagement est évalué à 1 million d'euros.

Bien sûr, nous continuerons nos co-financements, notamment avec le Conseil Départemental puisque le C.D.D.A. va se terminer et nous en engagerons bien sûr un suivant.

Par ailleurs, des co-financements complémentaires aussi, pas seulement avec le Département, sont toujours recherchés systématiquement auprès de toutes les institutions publiques.

Les dépenses d'investissement quant à elles s'élèveront à un montant de 17 millions d'euros.

Elles porteront sur la poursuite des projets engagés mais aussi sur de nouveaux projets envisagés sur la mandature à court, moyen et long termes comme je vous l'ai détaillé précédemment.

Pour 2021, c'est un budget de près de 7 millions d'euros qui sera consacré aux dépenses d'équipement dans le même rythme des années précédentes.

En 2021, nous rembourserons 8,9 millions d'euros de capital de dette, avec un désendettement net de 4,7 millions d'euros.

C'est un montant conséquent que nous aurions bien entendu préféré consacrer à de l'investissement dans des équipements.

L'encours de dette historique devrait atteindre à la fin 2021 un montant de près de 125 millions d'euros ; bien sûr, la dette historique ne comprenant pas le calcul des rachats d'emprunts structurés.

Le budget 2021 intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires.

Nous avons pris en compte un emprunt prévisionnel de 4,2 millions d'euros sur Euribor 3 mois à + 1,50 %. Ce sont des renseignements indispensables à décrire dans le R.O.B.

Au regard de la composition actuelle de la dette de la commune, dans un objectif de diversification et de flexibilité, un taux variable pourrait être envisagé.

Cette enveloppe est simulée sur une durée de 20 ans avec une mobilisation des fonds en milieu d'année 2021.

Au regard des taux historiquement bas, le projet de budget est constitué avec une prise de risque très faible, voire nulle pour l'exercice à venir.

En conclusion, mes chers collègues, nos finances sont assainies mais restent inscrites dans un cadre fragile et incertain.

Notre volonté de gestion responsable est intacte. Ce qui motive nos efforts est de parvenir à dégager de meilleures marges de manœuvre pour continuer à dessiner les contours d'un cadre de vie qualitatif pour tous, en limitant la pression fiscale, en faisant preuve de vigilance et de souplesse, et en préservant les générations futures d'un endettement trop lourd à porter.

Je vous remercie.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose, après le débat en séance, d'approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme MENET, votre présentation est à la fois complète, elle est à la fois extrêmement structurée et je ne suis pas sûr que l'opposition ait des interventions à faire mais je vais quand même leur demander.

Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : C'est heureux qu'on ait à intervenir M. Le Maire, c'est heureux aussi que la séance qui se déroule dans des conditions particulières puisse être retransmise parce que le Rapport d'Orientations Budgétaires et le débat qui s'en suit, c'est un débat structurant de la vie politique de notre commune et la lecture certes complète qu'en a fait Mme MENET, vous vous en doutez, nous en avons fait une lecture bien différente !

En effet, lire le Rapport d'Orientations Budgétaires sans ouvrir bien grand les yeux, c'est un peu comme lire le rapport sur le développement durable en s'aveuglant du concept d'écologie positive ou encore lire Alice au Pays des Merveilles dans sa version Marcel au Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Tout est beau, « Aubagne va aider et soutenir par l'action sociale les plus fragiles ».

En réalité, le budget du C.C.A.S. augmente de moins de 5 % ; les tarifs des services sont prévus stables et sans aménagement pour les nouveaux foyers frappés par la crise économique et sociale, conséquence d'une crise sanitaire sans précédent.

Tout est beau, « Aubagne va renforcer la présence du service public sur le territoire ».

En réalité, rien de neuf sur le nombre d'agents et l'adaptation de leurs missions pour mieux répondre à la population.

Rien de neuf pour les activités des Maisons de quartier et les moyens qui leur seront alloués pour mener à bien les actions de proximité et de prévention. Nous en aurons plus que jamais besoin dans un contexte social dégradé et dans un contexte républicain déstabilisé par un communautarisme grandissant qui se nourrit de l'éloignement et de l'abandon des populations les plus fragiles.

Mais tout est beau, « Aubagne répondra présente aux engagements sur le développement durable ».

En réalité, là encore, rien de neuf, aucun changement de rythme pour répondre aux grands enjeux climatiques qui pressent urgemment d'agir. Mais oui, changement de rythme, la Région qui promeut l'agrandissement des aéroports et les courses de Formule 1 a décerné le label COP D'AVANCE, un label inventé par ceux qui font semblant de mener des politiques écologistes pour ceux qui font tout autant semblant !

Pour les investissements, les choses sont claires : la crise sanitaire a retardé les études techniques pour le Pôle Educatif des Passons, on le comprend, elles sont donc reprogrammées pour 2021 mais, « au pays des merveilles » on peut continuer de rêver à ce beau projet, on peut même, c'est cadeau, se rajeunir de 6 ans pour ceux qui étaient élus lors de la précédente mandature, en se plongeant dans les orientations budgétaires de 2015. Je cite : « des études seront lancées afin de créer un groupe éducatif pilote situé dans le quartier des Passons ». Ce qui est sûr, c'est que ce lieu, s'il sort de terre un jour, nous pensons que oui, sera vraiment propice aux études !

Pour la culture, rien de nouveau, on se contente de continuer les travaux de rénovation du théâtre. Pourtant, il y aurait tant à faire. Mme BENASSAYA-NIVET en dira un mot après moi.

D'autres projets d'investissement ont plus de chance, pas de retard pour le déploiement de nouvelles caméras, priorité à un hôtel de police flambant neuf qui existera, sans aucun doute avant l'apparition de panneaux solaires sur le toit d'un bâtiment public.

Ah ! J'avais écrit cela avant que M. ROUSSET ne nous indique parce que c'est complètement absent ce que vous nous avez annoncé tout à l'heure du Rapport d'Orientations Budgétaires, qu'il y aura peut-être des panneaux solaires sur les bâtiments publics en 2021. Souhaitons-le !

On peut craindre que les subventions qui seront mobilisées pour cet hôtel de police municipale retardent d'autant la construction du commissariat de police nationale qui, lui, est attendu depuis 10 ans par les policiers comme la population.

En fait, vous restez dans votre logique de désendettement à marche forcée sans tenir compte du contexte social et économique pour lequel les observateurs de tout bord sont alarmistes.

En fait, vous restez dans votre logique sécuritaire sans tenir compte des fractures qui apparaissent entre citoyens de différentes conditions sociales, de différentes cultures, de différents quartiers, fractures qui nécessitent, pourtant, des réponses éducatives et civiques de proximité.

En fait vous restez toujours dans votre logique du « faire semblant » en matière d'écologie comme dans bien d'autres domaines sans tenir compte du rejet démocratique que traduit l'abstention, pour ces vieilles pratiques qui sèment l'espoir et récoltent le désenchantement.

Sans surprise, nous resterons, également, dans notre logique en ne partageant ni vos priorités ni vos choix.

Nous voterons donc contre ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Le Maire : Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : Je vais être assez rapide et je vous remercie M. Le Maire de me redonner la parole.

Je souhaite intervenir au sujet de la Chapelle des Pénitents Blancs. Elle fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques.

Les techniciens du Ministère de la Culture, je crois que c'était en 2015-2016, ont fait un diagnostic sur ce bâtiment. Ce diagnostic est alarmant. La bâtisse n'est pas hors d'eau, la façade est traversée par une fissure que l'on voit de l'extérieur. Le monument est en péril.

Ne pourrait-on pas donner à cet espace patrimonial d'exception une autre destinée, en complément des Pénitents Noirs, des Ateliers Thérèse Neveu ? La Culture, le Tourisme évolueraient. Le centre-ville ancien attirerait davantage.

La Chapelle des Pénitents Blancs a son histoire, histoire à laquelle les Aubagnaises et Aubagnais sont très attachés. La réhabiliter serait un atout pour notre ville.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci. M. LATZ !

M. LATZ : Merci, intervention à ce sujet à deux niveaux.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est un rapport structurant, stratégique, passionnant. On pourrait considérer que chacun des élus, des citoyens, des collectifs doivent s'en emparer.

Je voudrais rappeler le regret que j'ai exprimé en commission, ce soir, parce que nous avons dû rappeler en commission et à la présidente de la commission que c'est le seul document, sur l'ensemble des commissions que nous avons pu préparer avec la majorité, que nous n'avons pas reçu à l'avance.

Vu la complexité et l'importance de ce document, c'est quand même un peu dommage de ne pas profiter de cette commission pour pouvoir travailler et demander des explications et des moments de clarifications. Cela aide le débat et ça va à l'encontre de vos engagements.

Néanmoins, sur le fond, les orientations de ce rapport ne nous conviennent pas. La brillante partie rappelant l'introduction du contexte économique français, de la crise sanitaire, de l'évolution du PIB, de l'évolution probable du chômage, semble complètement être oubliée au fur et à mesure où l'on tourne les pages.

Vous annoncez en priorité vouloir soutenir les plus fragiles et le tissu économique local en introduction pour finir sur une priorité d'investissement sur la sécurité. Il y a un décalage qui ne nous convient pas et il serait bon de prendre en compte la situation du contexte très particulier quand on connaît l'explosion des besoins du vivre ensemble, du besoin de solidarité, du besoin d'accompagner encore plus important du pouvoir public. 2021 serait l'occasion d'adapter ces politiques publiques aux nouvelles réalités.

Sur le fonctionnement, j'ai deux questions que j'aurais aimé pouvoir poser en commission. Vous annoncez la stabilité de l'impôt, ce n'est pas l'impôt qui est stable, c'est les taux d'impôts qui sont stables.

L'impôt a augmenté de 2 millions d'euros par an depuis 2013, la ville grandit, la ville paie plus d'impôts. Donc, il y a plus de recettes d'impôts dans la ville.

Vous annoncez la stabilité de la masse salariale, je rappelle que la masse salariale c'est un sujet clé, 40 millions d'euros sur les 70 millions d'euros de fonctionnement, soit les 2/3 du budget.

La ville attend en 2021 encore plus de présence. On le sait, on est en situation de fragilité suite aux deux vagues de crise que nous venons de vivre.

Depuis 2013, le temps nouveau, que vous avez cité, la masse salariale a augmenté de 10 %, 4 millions d'euros de plus pour 80 agents de moins, 4 millions d'euros de plus, si on avait gardé le même ratio charges/emplois, c'est 6 millions d'euros que, tous les ans, on

.../...

pourrait économiser ou investir. Donc, sur la dépense raisonnable, cette ligne-là est complètement obstruée.

Dernier point qui aurait pu être aussi débattu en commission, vous critiquez les emprunts toxiques. Vous prévoyez d'investir à un taux variable, en ce moment, alors même qu'en 2019, les emprunts de la ville ont été placés sur des taux de 1,2 à 1,8 %.

A moins que vous espériez une baisse des taux dans les vingt prochaines années, j'ai du mal à comprendre la stratégie de vouloir investir à des taux variables et encore plus d'investir sur des périodes de 20 ans qui sont des périodes longues et qui obstruent l'avenir sur l'équivalent de trois mandats.

Donc, comme vous le constatez, il n'y a pour nous pas le compte ni en termes de politique publique, ni en termes d'orientations du service public, ni en termes d'investissements sur l'avenir, en termes de solidarité et de résilience écologique de la ville.

Nous voterons contre cette résolution !

M. Le Maire : M. CHERIET !

M. CHERIET : Concernant les orientations d'investissements, vous placez l'humain au cœur de vos préoccupations. Pourtant nous pouvons lire à la page 25 de votre document que vous comptiez accorder en premier lieu des moyens supplémentaires sur la sécurité, entre autres, continué à développer la vidéo-surveillance.

Il nous semble important qu'avant d'ajouter des moyens supplémentaires pour développer ce dispositif, il faudrait pouvoir faire le bilan de plusieurs années de cette installation sur Aubagne. Dans notre entourage et dans l'échange que nous avons pu avoir avec nos concitoyens, il apparaît un avis mitigé quant aux résultats de ces installations.

Les chiffres de la délinquance, ont-ils baissé ? Auquel cas, dans quel quartier ? Ou quel secteur ? Ces secteurs sont-ils dotés de ces installations ? Sur quelles bases allez-vous vous baser pour développer ces installations ? Et où ? Et pourquoi ? Sur le renforcement des effectifs de Police Municipale, nous espérons que ces moyens humains serviront à développer le dialogue avec les habitants. Effectivement, dans certains quartiers, le sentiment d'insécurité est très présent.

Donc au travers d'une présence humaine, et pas seulement des Policiers Municipaux mais des services municipaux, montrons aux habitants de ces quartiers qu'ils ne sont pas des oubliés. Nous sommes convaincus que le dialogue est la seule chose qui permette d'être au plus proche des habitants et de leurs préoccupations.

Vous prévoyez également un budget pour développer la citoyenneté, la vie des quartiers. Bien entendu, nous en sommes favorables si ce n'est que ce budget ne sert pas seulement à des sorties, comme il est précisé sur le paragraphe de la page 27, mais également, à développer la citoyenneté avec des actions multiples et diversifiées. Il ne faut surtout pas que nous soyons sur une consommation d'activités qui n'aboutisse à pas grand-chose au final.

Pour éviter cela, nous pensons M. Le Maire qu'un diagnostic de quartier, et de tous les quartiers, soit effectué afin de répondre au mieux aux attentes des habitants car nous

sommes persuadés, sans vous apprendre grand-chose, que les besoins ne sont pas les mêmes sur le quartier du Charrel et sur le quartier de Beaudinard.

Merci.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. RUSCONI, sur la partie sécurité !

M. RUSCONI : Bien merci M. Le Maire.

Effectivement, je crois qu'on est reparti pour un mandat avec une opposition qui, de toute façon, contestera tout ce qui est sécurité, tout ce qui est vie et tranquillité de nos concitoyens.

M. CHERIET, 35 % de baisse de la délinquance de proximité, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, ce n'est pas nous ! C'est un diagnostic local de sécurité qui l'a fait émerger. Ce n'est pas l'équipe de Gérard GAZAY, ce n'est pas une volonté politique et une décision politique d'annoncer 35 % de baisse de la délinquance de proximité.

Les installations de caméras, bien évidemment, sont impérativement et toujours en concertation avec les services de sécurité de l'Etat. C'est-à-dire que ce n'est pas nous qui décidons. Je vous rappelle qu'on a prévu d'en installer et de monter ce nombre à 200. Bien évidemment, elles vont être réfléchies, elles ne vont pas être installées là où on veut quand on veut, ce sera suivant des critères, des critères de délinquance, des critères de sécurisation, par exemple de Zones d'Activités. Si je peux répondre à votre question, le déploiement de la vidéo ne se fait pas sur de simples caprices d'élus ou de majorité municipale.

Ensuite, je vais laisser par contre M. Le Maire répondre à M. GRANDJEAN concernant le sujet des budgets et des subventions allouées sur des bâtiments publics vis-à-vis de l'Etat et vis-à-vis de communes parce que c'est totalement différent. Vous posez une question de base que vous devriez connaître depuis 6 ans où vous êtes là et où vous vous intéressez justement au financement et à la budgétisation des bâtiments publics. Ce sont donc deux choses différentes.

Voilà ce que je peux dire. Sinon qu'on reprend presque les mêmes et on continue. On repart pour 6 ans où, de toute façon, toute politique sécuritaire ne vous conviendra pas. Simplement, je tiens quand même à vous préciser que la période que nous vivons depuis le mois de Mars a déclenché beaucoup de choses.

Tout à l'heure, Mme GIOVANNANGELI en a parlé, notamment, les violences conjugales, les schizophrénies qui se sont développées à cause du confinement. Est-ce que vous allez y aller, vous, maîtriser un schizophrène avec un couteau ? Est-ce que vous allez y aller, vous, régler les problématiques de violences conjugales face à des hommes, ça peut exister avec des femmes, face à des hommes complètement fous furieux ? Est-ce que vous allez y aller vous ? Non ! Pour ça, il faut qu'on envoie la Police Municipale ou il faut qu'on envoie les Polices. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a un désengagement de l'Etat.

Je vais vous faire une dernière confidence, enfin ce que j'ai pu entendre récemment au niveau du Commissariat de Police. Au niveau du Commissariat de Police, je parle bien du Commissariat de Police Nationale, on s'étonne que les Aubagnais fassent un numéro à 10 chiffres, qui est le numéro du C.S.U., du Centre de Supervision Urbain, au lieu de faire un numéro à deux chiffres qui est le 17. Pourquoi ? Parce que les Polices Municipales

maintenant sont devenues les premières forces de sécurité et notamment à Aubagne et de présence policière... eh oui mais que faisons-nous alors ? On laisse ? On attend ? On attend que ça se passe, non ! Nous, nous avons fait un autre choix, c'est de sécuriser notre Ville et donc de faire évoluer nos effectifs de Police Municipale parce qu'il n'y a que comme ça qu'on y arrivera !

Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. ROUSSET, vous vouliez intervenir !

M. ROUSSET : M. Le Maire, je vous remercie. Je voulais juste répondre à M. LATZ. Vous dites que la masse salariale a augmenté de 10 % depuis 2014. Alors, M. LATZ, dans la fonction publique, pas uniquement territoriale, il y a un certain nombre de règles qui s'appliquent. Il y en a une qui s'appelle le « Glissement Vieillesse Technicité ». Le « Glissement Vieillesse Technicité » à Aubagne, compte tenu de la masse salariale dont vous parlez, c'est en moyenne, en moyenne je dis bien, 450 K.€. par an, la masse salariale à effectif constant augmente de 450 K.€. par an par application du « Glissement Vieillesse Technicité ».

Après, vous avez un deuxième élément qui intervient pour justifier l'augmentation de la masse salariale, c'est ce qu'on appelle les C.A.P. C'est les Commissions Administratives Paritaires qui étudient l'augmentation de grade ou l'augmentation de rémunération, ou le changement de catégorie d'un certain nombre d'agents. D'ailleurs M. GRANDJEAN signalait qu'il voudrait qu'il y ait plus de femmes que d'hommes qui participent à ces augmentations. En moyenne, sur la Ville d'Aubagne, c'est de l'ordre de 130 à 150 K.€. par an de traduction financière des C.A.P. qui se déroulent dans l'année. Quand vous ajoutez à ça les augmentations de charges patronales, on aboutit à quelque chose qui ressemble à 600 K.€. par an, entre 600 et 650 K.€. par an, « d'augmentation mécanique » du 012, donc de la masse salariale. Vous multipliez ça par 6 ans et vous obtenez pratiquement les 4 millions d'euros d'augmentation que vous nous avez signalés.

Voilà Monsieur.

M. Le Maire : Merci. Vous voulez reprendre la parole M. LATZ ? Je vous en prie.

M. LATZ : Deux choses, sur la sécurité, vous apportez quelques éléments de réponse mais vous proposez une vision caricaturale de ce qu'on dit, on n'a pas dit qu'il ne fallait pas de sécurité, on n'a pas dit qu'il ne fallait pas de police, on n'a pas dit qu'il fallait des hommes ou femmes élu(e)s qui allaient faire la police à la place de la police. Personne n'a dit ça dans l'assistance. Donc, s'il vous plaît, ne caricaturez pas la réponse, on est évidemment et fermement contre la priorité de l'investissement sur de la sécurité par rapport à d'autres enjeux tout aussi importants, et on les a cités. Je ne reviens donc pas dessus mais je souhaiterais juste qu'on ne caricature pas cette approche-là.

Sur la partie de la masse salariale, merci pour ces éléments. Donc j'entends bien que la stabilité de la masse salariale engendrera en 2021 moins d'agents publics.

M. Le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : C'est une des options. Il y a d'autres options qui concernent une meilleure organisation des services. D'ailleurs, ça va faire l'objet d'un prochain comité technique qui fera que nous pourrions assurer une qualité de service équivalente, sinon supérieure, avec

.../...

effectivement un nombre d'agents qui peut être stabilisé.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. Pas d'autres interventions ? Mme MENET, peut-être en conclusion de cette large présentation et ce débat.

Mme MENET : Oui, M. GRANDJEAN, actuellement dans le débat national, il y a les alarmistes et les « rassuristes ». Je vois que vous avez choisi votre camp ! Vous nous dites, tout est beau, avec un ton sarcastique. Je comprends bien que ce n'est pas du tout ce que vous pensez et moi je me place plutôt dans le clan des « rassuristes ». Alors, c'est sûr, tout ce que l'on a dit, c'est simplement la vérité : le beau et le moins beau. On ne se fait pas plaisir. Vous savez si c'était juste rédiger un R.O.B. de 30 pages et se faire plaisir, on mettrait ¼ heure à le faire, ce serait vite fait.

On écrit des choses que l'on va faire, que l'on prévoit de faire. Après il y aura des contraintes. Peut-être qu'on ne pourra pas tout faire mais on prévoit. On a les objectifs, on a de l'ambition pour cette commune et ça vous ne pouvez pas nous l'enlever. Avec toutes vos critiques, vous ne pouvez pas nous enlever notre ambition.

Ce qu'on a décrit dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, on va le faire. On veut changer notre commune, on veut la faire évoluer. On aime notre commune. On aime nos concitoyens et on veut travailler pour eux. On veut leur apporter le meilleur au niveau de la sécurité, au niveau de l'éducation, au niveau du social. M'interroger sur le social, M. LATZ aussi, il y a une page sur les solidarités dans le R.O.B., je pensais que vous l'aviez lu, je ne suis donc pas revenue dessus dans mon intervention mais vous pouvez la reprendre. C'est préciser tout ce que nous allons faire pour les solidarités.

C'est notre ambition, notre ambition à nous tous.

Nous avons été élus pour cela, nous allons donc l'appliquer. Encore une fois peut-être pas tout dans l'immédiat, c'est pour ça qu'on a dit le court terme, le moyen et le long termes.

Vous nous interrogez sur ce Pôle des Passons. Oui en effet, mais ce n'est pas une école, je ne sais pas si vous avez bien compris le concept, ce n'est pas une école que l'on va faire. C'est quelque chose de beaucoup plus grand, de beaucoup plus ambitieux parce qu'on est dans la Ville d'Aubagne et M. Le Maire, et tous les élus, on a de l'ambition pour la Ville d'Aubagne, on ne fait pas des choses étriquées. On va faire quelque chose de beau, mais il faut de l'argent, il faut des projets, il faut des projets qui tiennent la route, on ne peut pas les décider en deux mois, en six mois ou en un an. Des investissements comme ça, ça se prévoit sur une, sur deux mandatures. C'est ce que nous avons donc envisagé.

Ce que vous me dites aussi, M. LATZ, au niveau du R.O.B., là je peux vous répondre comme je l'ai déjà fait en commission mais je peux aussi enrichir. En commission, je vous ai dit, et c'est ce que j'ai dit aussi en première page de ma présentation, le Rapport d'Orientations Budgétaires donne lieu à un débat et un débat bien sûr dans une assemblée. Ce n'est pas un débat dans une commission où nous sommes quatre ou cinq. Ce document, il se débat, c'est le propre de ce document-là, un Rapport d'Orientations Budgétaires, se débat en Conseil Municipal. Vous l'auriez eu peut-être avant mais on n'allait pas le débattre en commission, ce n'est pas le lieu. Il est prévu pour être débattu en Conseil.

Après, si vous voulez, ce qu'on peut faire et ce qui se fait aussi dans d'autres

.../...

communes, les commissions, notamment la commission finances, se passent une fois que les élus ont reçu les documents. Vous avez donc reçu le document dans votre box et, à ce moment-là, on fait la commission et vous aurez tous les éléments, on sera à la veille du Conseil, vous aurez donc tous les éléments et on discutera à ce moment-là.

C'est tout ce que je peux vous proposer. Mais en tout état de cause, le Rapport d'Orientations Budgétaires c'est bien un document qui est normé, comme je vous l'ai dit, répond à des dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doit être débattu en séance au Conseil Municipal.

Ensuite, vous me parlez des taux d'imposition. Bien sûr, les taux d'imposition, c'est tout ce que nous avons toujours défendu. Ce sont bien les taux des taxes locales qui ne sont pas augmentés. Nous n'avons jamais parlé d'autre chose. Les taux des taxes locales, Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, Foncière sur le bâti et le non-bâti, ne sont pas augmentés depuis 2013. Bien sûr, il y a une augmentation systématique des bases qui est faite chaque année par une loi que le Gouvernement prend et un taux que le Gouvernement décide aussi.

L'augmentation des bases est donc annuelle, décidée par le Gouvernement mais les taux ne changent pas. En revanche, pour mémoire quand même, parce qu'on n'est pas tous sans mémoire, durant la mandature précédente à la nôtre, de 2008 à 2014, il y avait systématiquement chaque année une augmentation des bases et une augmentation des taux ! La double peine, dont je vous parlais tout à l'heure ! Ça existait ça déjà ! Toutes les années, c'était comme ça ! Les bases augmentaient et les taux augmentaient ! Donc nous, on a quand même stabilisé nos taux depuis plus de six ans. Je pense que, quand même, vous pourriez reconnaître notre ambition.

Ce que je peux vous dire aussi sur les emprunts. Vous m'avez interpellée sur nos emprunts. Alors, je vous ai dit qu'éventuellement, oui, on pourrait passer sur des taux variables. C'est envisagé mais actuellement le dernier emprunt que nous venons de faire est à taux fixe ; il a un taux de 1,655 %, c'est quand même un taux assez intéressant, mais le taux variable pourra être éventuellement étudié.

Je pense que j'ai répondu à toutes vos questions.

Alors, globalement, oui, peut-être pour conclure, ce sont nos orientations budgétaires comme je l'ai dit. Il est très clair que ce ne sont pas les vôtres, mais bon ce sont celles pour lesquelles nous avons été élus. Nous les porterons donc au cours de cette mandature.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI, exceptionnellement vous prenez la parole maintenant, je vous en prie !

Mme GIOVANNANGELI : Oui, je crois que le règlement intérieur me le permet à la fin d'un débat s'il y a une question.

M. Le Maire : Sous la décision du Maire, je vous en prie.

Mme GIOVANNANGELI : Oui, je vous remercie de me donner la parole, et vous avez vu j'ai levé la main.

C'est très court et ça ne va pas être sur le contenu précisément de ce qu'il vient d'être dit, mais plutôt sur une question qui me tiens beaucoup à cœur. Vous vous souvenez que j'ai pris longuement la parole lors de votre investiture et, comme vous venez de le rappeler Mme MENET, sur le fait que vous avez été élus, ayant répété à de multiples reprises lors de votre intervention le mot « ambition », je voulais juste dire qu'on a tous et toutes autour de la table besoin de se souvenir que cette élection a fait voter 40 % de nos concitoyens, que 60 % de nos concitoyens ne se sont pas exprimés et que, sur des questions politiques et sur les orientations politiques qu'on prend, ça doit nous mettre une petite couche d'humilité et de modestie et voir comment on renoue pour que la politique ait du sens et pour qu'elle puisse permettre aux femmes et aux hommes qui vivent ici de renouer avec une politique à laquelle ils tournent le dos.

M. Le Maire : Je n'ai pas senti, Mme GIOVANNANGELI, qu'il y ait eu de la part de Mme MENET qui est intervenue ou des autres élus de la majorité un quelconque manque de modestie !

Mme GIOVANNANGELI : Excusez-moi, ce n'est pas une attaque, j'avais juste besoin de venir le redire parce que je trouve que le mandat qui s'ouvre, on peut être très ambitieux sur les projets que nous avons, et je peux le comprendre, de toutes façons quand on a une majorité, on a forcément une ambition à tenir sur les 6 ans, bien qu'évidemment nos choix et les vôtres ne soient pas les mêmes, mais je pense qu'elle ne s'ouvre pas dans les mêmes conditions et je tenais à le rappeler.

M. Le Maire : D'accord, j'ai peut-être mal interprété vos propos effectivement.

Mme MENET, vous voulez intervenir de nouveau ?

Mme MENET : Je conçois aisément que l'élection a été ce qu'elle a été mais je pense qu'on est quand même légitimes, rassurez-moi. Après, bien sûr, ce sont encore une fois nos orientations, vous auriez eu les vôtres, on peut en débattre mais nous sommes élus, nous les appliquerons bien que nous prendrons peut-être fait et cause de vos propositions si d'aventure elles nous convenaient. Il n'y a pas de problème.

M. Le Maire : Merci pour cet échange, pour ce débat. Ma conclusion sera assez rapide puisque tout a été dit. L'opposition a pu s'exprimer, la majorité a pu répondre, je crois que le débat est clair.

Moi, je conclurai simplement en disant que la présentation qui a été faite par Mme MENET, les explications qui ont été apportées par l'ensemble des élus montrent effectivement une vision claire, une vision cohérente, une vision complète, une vision humaine et une vision volontaire.

Vous employez le mot « ambition » Mme GIOVANNANGELI, je partage cette idée que l'ambition n'est belle que si elle est collective. Et donc, il faut avoir de l'ambition pour le collectif. Les ambitions personnelles, c'est tout à fait autre chose mais là on parle bien d'ambition, et quand on parle d'ambition, on parle d'ambition collective.

Je voudrais juste dire un petit mot, sans vouloir égratigner personne, que la surenchère est l'apanage des populistes. Quand j'entends un certain nombre d'élus de l'opposition venir nous dire en permanence : on pourrait faire mieux ici, on pourrait avoir un pourcentage plus important là, on pourrait ceci, on pourrait cela, ce n'est pas très sérieux en fait tout ça ! Je crois qu'il faut garder beaucoup d'humilité et je crois cette équipe municipale

.../...

reconnait, sait la tâche qui est devant elle. Je crois que cette équipe municipale mesure parfaitement les enjeux, je crois que cette équipe municipale essaie de répondre dans tous les domaines, quels qu'ils soient, que ce soit le social, que ce soit l'économie, que ce soit l'éducatif, et notre volonté est vraiment de faire avancer notre commune. Et ça vous ne pourrez pas nous l'enlever malgré des propos parfois au bord du populisme, encore une fois.

Il est important de dire, M. RUSCONI a eu raison de rappeler les bons résultats relatifs, parce qu'il y a toujours de la délinquance, que ce soit ici ou ailleurs, mais en tout cas les résultats qui ont été opérés dans ce premier mandat – 35 % de délinquance de proximité, comme il l'a dit lui-même, ce n'est pas nous qui l'avons décrété mais ce sont les instituts externes et qui ont été relayés ensuite par la Préfecture. Je dois dire que, chaque fois que nous pouvons faire quelque chose pour la sécurité, nous le ferons ! Vous savez pourquoi ? Parce que tout simplement la sécurité est le premier droit fondamental de nos concitoyens et qu'il faut respecter ces éléments-là !

Sans sécurité, il n'y a pas de liberté ! Sans sécurité, il ne peut pas y avoir d'égalité ! Et sans sécurité, il ne peut pas y avoir non plus de fraternité ! Et je crois que, parce qu'on apporte de la sécurité, effectivement, alors de manière un peu universelle, on peut s'élever vers ces valeurs qui sont les valeurs de notre république française.

Je serai toujours aux côtés de M. RUSCONI quand il voudra, d'une part, améliorer les locaux de la Police Municipale, je serai toujours aux côtés de M. RUSCONI, lorsqu'il voudra amener plus de Policiers Municipaux, plus d'agents municipaux de sécurité au niveau de la Ville d'Aubagne et je serai toujours aux côtés de M. RUSCONI quand il voudra bien sûr faire en sorte qu'il y ait plus de caméras.

Ne faites pas, je vous en prie, vous êtes des élus, vous êtes tous responsables, ne faites pas preuve d'un angélisme qui n'a plus lieu d'être ! Ne faites pas preuve d'un angélisme qui consisterait à dire : je connais quelques personnes qui se posent des questions sur le bien-fondé des caméras de vidéo-protection. Je vous en prie, dépassez ce stade-là, vous le savez. Ces questions-là pouvaient être posées peut-être il y a 20 ans, au début de la mise en place des caméras de surveillance, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Donc, pardon de le dire, nous devons être des élus responsables ! Nous devons être des élus qui sont empreints de pragmatisme, nous devons être des élus qui sont au cœur même des préoccupations et nous devons répondre à cette préoccupation, ça ne nous empêche pas « de rêver », ça ne nous empêche pas « d'être ambitieux », ça ne nous empêche pas « d'avancer » mais, encore une fois, faisons dans les débats qui sont les nôtres, des débats de fond et non pas des débats de pure forme, voire d'angélisme, voire, comme je l'ai dit tout à l'heure, de populisme.

Voilà ce que je voulais dire très simplement à cette assemblée. Merci encore pour les débats, ils sont importants, c'est cela la démocratie. On n'a pas forcément les mêmes idées, on ne partage peut-être pas la même façon, ou si on a les mêmes idées, d'y arriver mais ça fait partie du débat et je crois qu'il est important de le souligner ici.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à ce débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires. M. LATZ le disait très justement. C'est un moment fort de la démocratie, c'est un moment fort de notre vie municipale. Il sera bien sûr suivi dans quelques semaines par le débat budgétaire mais il me semblait très très important de pouvoir vous féliciter et vous remercier vous toutes et vous tous qui avez participé à ce débat et bien sûr

.../...

à l'ensemble de ces Conseillers Municipaux.

Voilà pour une conclusion assez rapide de ma part.

Je vais soumettre aux voix ce Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-171120** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. LATZ (2),
Mme BENASSAYA et M. GRANDJEAN.

**10-171120 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Application de l'étalement des charges liées à la crise sanitaire du
COVID-19.**

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire affectent le budget de la Ville, notamment sur leurs effets, sur les déséquilibres budgétaires et sur la capacité d'autofinancement ainsi que sur la comparabilité des comptes par rapport aux exercices précédents.

C'est sûr que lorsqu'on met en rapport nos comptes de l'année dernière ou des exercices d'avant, le 011, on a un peu de mal à évaluer.

La circulaire du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités du 24 août précise des mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable concernant le retraitement des dépenses liées à la crise sanitaire du COVID-19.

Afin de répondre à ce double objectif de préservation des équilibres budgétaires et de traçabilité des dépenses mobilisées dans le cadre de cette crise, les adaptations possibles sont l'assouplissement de la procédure d'étalement des charges avec la création d'un compte dédié afin de suivre les dépenses de fonctionnement ayant donné lieu à un étalement sur plusieurs exercices, la création d'une annexe budgétaire permettant de retracer les dépenses liées à la crise et l'assouplissement du dispositif de reprise des exercices des excédents de fonctionnement.

Vous avez eu la liste jointe aussi à cette délibération. Cette délibération vise à approuver l'étalement des charges liée à cette crise sur une période de 5 ans.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

**11-171120 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Admission en non-valeur au titre de l'exercice 2020.**

Suite à une demande du trésorier principal qui n'a pu recouvrer le paiement de créance, on nous demande de passer un montant 33.840,13 euros en non-valeur. Ce sont des sommes qui n'ont pas pu être recouvrées par la trésorerie.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 11-171120 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. PONS (2).

**12-171120 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2020
(Ville).**

Dans le cadre des opérations d'ajustement budgétaire que nous effectuons au cours de l'année, je vous présente ce soir cette Décision Modificative du Budget Primitif 2020.

Cette Décision Modificative permet d'inscrire au budget des évènements comptables et financiers constatés après son vote.

Vous avez eu dans les documents du Conseil une note très précise sur ces opérations mais je vais peut-être vous les redétailler.

Comme vous avez pu le voir, nous rajoutons 1.065.588,00 € en fonctionnement et 164.632,00 € en investissement.

En fonctionnement, au niveau des recettes, nous avons diminué de 32.812,00 € le chapitre 73 « impôts et taxes », ce qui correspond à un ajustement budgétaire des bases définitives bien sûr de la fiscalité et du F.P.I.C.

Au chapitre 74, ce sont les dotations. Nous avons inscrit un ajustement budgétaire aussi qui correspond aux dotations de l'Etat ainsi que le montant des dépenses COVID que nous pourrions étaler sur plusieurs exercices.

Pour le chapitre 77, il y a un montant de 50.699,00 € qui correspond à un avoir qu'il ne nous est pas possible de compenser mais qui nous sera certainement remboursé par l'U.G.A.P.

Au niveau des dépenses, le chapitre 11 bénéficie de recettes supplémentaires pour 1.019.147,00 €. Elles nous permettent d'ajuster des dépenses sur plusieurs postes, notamment, des frais d'eau, d'électricité, d'entretien ou de location des véhicules qui sont nécessaires aussi à l'entretien de la voirie où, aussi, on a compris dans ce montant-là l'exonération des frais de parking pour les employés du centre hospitalier Edmond Garcin.

Au chapitre 12, nous l'avons réduit de 283.859,00 € en raison d'un réajustement des besoins par rapport aux prévisions mais n'oublions pas que ce poste avait été augmenté lors du Budget Supplémentaire au mois de Juillet. M. GRANDJEAN, vous m'aviez posé la question en commission, je pense que vous avez eu la réponse par mail.

Je continue sur le chapitre 14, une atténuation produite de 10.000,00 € qui correspond à une prévision de baisse de recettes sur la taxe des friches commerciales.

Au chapitre 65, nous avons l'ajustement des admissions en non-valeurs que je viens de vous présenter et l'augmentation de la subvention au C.C.A.S. d'un montant de 100.000,00 €.

Le chapitre 66 correspond à la prise en compte de nouveaux emprunts souscrits depuis le Budget Primitif 2020.

Le chapitre 67, ce sont des charges exceptionnelles qui sont réduites de 20.000,00 €. Et, au chapitre 23, la diminution du virement de section qui correspond à la régularisation de dépenses inscrites en investissement qui concerne le fonctionnement. La diminution a été compensée par une recette.

Au niveau de l'investissement, en recettes, le chapitre 10 des dotations, on inscrit une recette supplémentaire qui s'élève à 52.359,00 €, qui correspond à un ajustement du F.C.T.V.A. sur la déclaration de 2018.

Le chapitre 13 aussi, une subvention d'investissement de 316.797,00 €.

Et le chapitre 021 correspond à la diminution du virement de section.

Chapitre 45, vous avez l'annulation des montants des conventions T.T.M.O. pour des travaux qui avaient été inscrits au Budget Supplémentaire 2020 mais qui n'ont pas pu être réalisés.

Pour finir, s'agissant des dépenses, le chapitre 10 pour 35.440.000,00 € correspond à un remboursement trop-perçu de la Taxe d'Aménagement.

Pour le chapitre 16, c'est un ajustement de 69.000,00 € du montant prévu au budget.

Et les chapitres d'investissement 20, 21, 23, c'est une ventilation des dépenses d'équipement par nature et par programme et nous avons donc reventilé des dépenses sur ces postes-là.

Le compte 45, ce sont des opérations de régularisation de compte de tiers qui s'équilibrent entre elles.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Oui rapidement parce qu'on ne va pas éterniser les discussions financières, on aura l'occasion de revenir plus en détail sur les chiffres au moment du Budget Primitif.

Evidemment, la ligne électricité m'avait sauté aux yeux. Vous avez fait une intervention, tout à l'heure M. Le Maire, qui était plus pédagogique et compréhensible que précédemment, je vous donne acte de cette explication.

Ce que j'aimerais Mme MENET, de la même façon que vous avez répondu par mail à notre question posée en commission et à la demande qui avait été faite par M. LATZ concernant les commerçants qui avaient bénéficié des exonérations, ce que j'aimerais, c'est que, dans les semaines à venir, mais en tout cas en amont de la commission finances qui préparera le vote sur le Budget Primitif, on puisse avoir la part qui, sur cette ligne de consommation d'électricité, la part qui est une part de consommation réelle, de facturation de fluide, et celle qui correspond aux facturations de raccordement dont vous parlez. Parce que, pour que tout le monde ait un petit peu en tête les enjeux, pour le coup-là on est vraiment sur la bonne gestion des finances publiques et là M. Le Maire si vous aviez un doute tout à l'heure, vous vous apercevrez que, non, je ne suis pas un dilapideur de l'argent public et que l'argent public a de la valeur à mes yeux.

.../...

On a une augmentation de 30 % de cette ligne budgétaire en 3 ans depuis pourtant que le C.R.E.M. s'est enclenché. Normalement, on attendait des économies, pour les raisons que vous avez dites tout à l'heure, on n'a pas ces économies mais il conviendrait de voir exactement ce qu'il se passe. Est-ce qu'au moins les fluides ont diminué puisque le C.R.E.M. s'est enclenché ?

Merci.

M. Le Maire : Qu'est-ce que vous appelez le fluide ?

Mme MENET : Il parlait simplement de l'électricité, pas des fluides en général, vous parliez de l'électricité ?

M. GRANDJEAN : Sur cette ligne budgétaire, il y a électricité, carburant et je comprends que dans « électricité », il y a tout à la fois, l'électricité, les fluides, les kWh consommés, et des frais de raccordement, comme on peut avoir d'ailleurs sur notre facture d'électricité et les frais d'abonnement.

M. Le Maire : C'est un sujet sur lequel on a travaillé avec M. ROUSSET, notamment, et les services techniques, c'est très très compliqué dans le temps d'arriver à fixer tout ça.

Très compliqué ! Quand vous ajoutez à cela les augmentations de l'E.D.F. d'une année sur l'autre, je veux dire, c'est vraiment un mécano sur lequel la lisibilité ne peut pas être aussi absolue que celle que vous voudriez. Je suis désolé de vous le dire mais je vous le dis parce que c'est comme ça que ça se passe.

Ce qu'on peut vous dire, et on vous le dira, c'est le nombre de points de contact, avec ce que représentent les compteurs de ces premiers contacts, qui n'étaient pas connectés au moment où on a lancé ce marché de C.R.E.M., ça on peut vous le dire.

Ensuite, quand vous avez une consommation globale, c'est assez compliqué d'arriver à tout décortiquer. Combien consomme le nouveau point qu'on a mis à tel endroit ? Combien consomme le nouveau point qu'on a mis à tel endroit ?

Croyez-moi, si cela vous intéresse et je le dis, M. BONINO étant le directeur général de l'urbanisme, qui est juste à côté de moi, on y a bossé ensemble, et si vous avez 2 heures à perdre, mais vraiment à perdre, il vous recevra et vous expliquera tout ça M. GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Je vous confirme que je suis preneur et je pense que ces 2 heures ne seront pas perdues.

M. Le Maire : Mme MENET, vous voulez conclure ?

Mme MENET : Non c'est bon, je n'ai pas d'autre réponse.

Si on peut vous apporter des éléments, on vous les apportera, pas de soucis !

M. Le Maire : Très bien ! Je mets aux voix cette Décision Modificative.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **12-171120** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. LATZ (2),
Mme BENASSAYA et M. GRANDJEAN.

13-171120 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Gestion pluriannuelle des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement 2020.

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.). Ces derniers ont ainsi été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016, modifiés par délibération du Conseil Municipal du 22 Novembre 2016, du 29 Juin 2017, du 12 Décembre 2018 et du 13 Novembre 2019.

Par cette délibération, il est proposé de modifier les Autorisations de Programme et la nouvelle répartition des Crédits de Paiement tenant compte de l'état d'avancement des différents projets en cours.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas ! Je mets au vote.

La délibération n° **13-171120** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. LATZ (2).

14-131119 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Dérogations dominicales Année 2021 : Avis du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de la Loi Macron, cette délibération propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le calendrier 2021 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail ainsi que pour le commerce automobile.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : C'est soumis à la Métropole comme cela est obligatoire ! Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Vous le savez, nous sommes contre le travail le dimanche. Il nous semble important que l'organisation de la société permette au plus grand nombre de bénéficier d'une journée de repos commune propice au moment en famille et entre amis.

La loi autorise les Conseils Municipaux à fixer jusqu'à 12 dimanches dans l'année où les commerces peuvent ouvrir.

Nous pourrions proposer moins que 12 dimanches. En temps normal, nous voterions donc contre cette délibération, mais nous ne sommes pas en temps normal !

Nous entendons, comme tous les élus, les difficultés extrêmes auxquelles sont confrontés en particulier les commerçants de proximité qui sont si utiles à rendre la ville vivante et qui contribuent au lien social dans notre société.

Nous estimons donc que, cette année, quand les réouvertures des magasins pourront être décidées, il faudra aider ces commerces à remonter la pente et que les ouvertures du dimanche pourront peut-être y contribuer, sans que ce soit pour autant la baguette magique qui réglerait tout.

Nous nous abstiendrons donc seulement sur cette délibération.

Concernant les commerces qui ont des salariés, nous nous permettons d'insister sur la nécessité du respect du Code du Travail, d'une part, et d'un dialogue social nécessairement renforcé pour que ces ouvertures contribuent à l'amélioration de la situation économique de ces entreprises sans entraîner de trop grandes dégradations des conditions de travail des salariés.

Merci.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Sur le fond, on est, ce ne sera pas surprenant pour vous, sur les mêmes positions que celles exprimées par Mme FARDOUX, c'est sur l'analyse du contexte que nous différons.

Nous pensons que le contexte y prête encore moins à ouvrir le dimanche. Les ouvertures dominicales attirent massivement dans les grandes surfaces au détriment du commerce de proximité et nous pensions, justement, que cette année 2021, là on ne parle pas pour les mois qui viennent, on parle des dates prévues pour l'année 2021, il aurait été opportun de limiter ce nombre d'ouvertures, de sorte à renforcer l'offre de commerces de proximité.

Nous, il nous semble, mais là pour le coup on n'a, et c'est heureux, pas de modèle à appliquer, il nous semble qu'il eut été préférable de réduire le nombre de dimanche afin de favoriser le commerce de proximité.

Et, juste pour rappel, vous direz peut-être que c'est dogmatique, pour le coup c'est assez vrai, les écologistes sont contre le travail du dimanche parce qu'ils considèrent que c'est favoriser le consumérisme, favoriser une croissance de consommation de produits qui ne sont pas forcément de première nécessité et donc détériorer la planète.

Nous voterons contre.

M. Le Maire : Pas d'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **14-171120** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstentions de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. LATZ (2). Vote contre de Mme BENASSAYA et M. GRANDJEAN.

**15-171120 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Constitution d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.**

Nous n'allons pas parler de répression mais de prévention. Cette délibération a pour objet la constitution d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.

La Ville d'Aubagne, dans le cadre de sa politique publique en matière de sécurité et dans la continuité de la mise en place de son plan communal de sauvegarde, souhaite étendre encore plus largement ses moyens d'intervention.

A cet effet, la loi de modernisation de la sécurité civile propose un nouvel outil de mobilisation civile ayant vocation à apporter soutien et assistance aux populations en situation de crise, de catastrophe ou de détresse avec la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.

Ce dispositif, composé majoritairement de bénévoles, vient compléter l'organisation et la structuration communale, mais également celle des associations de sécurité civile, caritative, humanitaire ou d'entraide en cas d'évènement majeur susceptible de se produire sur le territoire communal, sans jamais se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Cette délibération propose ainsi d'approuver la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile et elle a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : M. Le Maire, la Réserve Communale de Sécurité Civile est une organisation centralisée qui apporte de nombreux avantages auxquels je ne reviendrai pas mais qui a tendance à couper des liens de proximité avec les soldats du feu.

De nombreuses missions ne sont plus accomplies malgré la convention passée lors du passage de l'état communal à la prise au commandement départemental.

La commune d'Aubagne avait à l'époque financé, par l'intermédiaire du transfert des charges, des différents services que les sapeurs-pompiers effectuaient.

Je cite en exemple le service de sécurité du Comoedia, la mise en place d'un dispositif important lors d'Argilla et bien d'autres manifestations, ou des missions que nos sapeurs-pompiers accomplissaient et qu'ils n'accomplissent plus.

Le but de l'autorité municipale et du chef de corps des Pompiers d'Aubagne est d'occuper le terrain dans le but d'uniformiser les différents services. Le Département a décidé d'alléger cette masse de travail dès que de nombreux sapeurs-pompiers volontaires étaient sollicités.

La Réserve Communale de Sécurité Civile peut combler ce qui a été supprimé et, pour cela, il faut une organisation pyramidale avec un responsable qui travaille étroitement en collaboration avec l' élu municipal de la sécurité et qui doit avoir une certaine autonomie dans

la gestion des hommes et du matériel.

Cette réserve ne doit en aucun cas se soustraire à ses obligations et dériver dans des missions qui ne lui sont pas attribuées. Il est évident que la commune devra mettre à disposition de la réserve communale des locaux et du matériel roulant, de l'habillement, des postes de radio, une station fixe et du personnel qui devra suivre des stages de formation et de cohérence avec le secours.

Il devra pouvoir s'intégrer dans l'organisation et la mise en place de la surveillance des massifs en relation avec les sapeurs-pompiers et la vigie directrice du Grand Puech. Cela n'est qu'une infime partie des missions auxquelles la réserve communale pourrait être engagée.

La Ville d'Aubagne devra veiller à ce que les membres de la réserve communale soient, certes, couverts en cas d'accident. Elle pourra également rédiger des conventions avec les employeurs afin de dégager, en cas de besoin, du personnel.

Je vous remercie M. Le Maire.

M. Le Maire : M. RUSCONI !

M. RUSCONI : M. SALONE, merci d'avoir porté cette délibération !

Que dire après vos propos ? Plus rien ! Encore une fois, j'espère que vous serez des nôtres lors de la création pour postuler comme volontaire sur cette Réserve Communale de Sécurité Civile.

Merci beaucoup M. SALONE !

M. Le Maire : Merci pour cette nouvelle organisation qui vient compléter effectivement les organisations existantes, elle faisait partie du programme municipal que nous avons proposé aux Aubagnaises et aux Aubagnais.

Je suis assez heureux et satisfait qu'on puisse porter cette idée dès notre première présentation budgétaire, même si on n'est pas dans le budget là, mais en tout cas que ça puisse s'intégrer dans la volonté de la ville dès 2021.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **15-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

Il y a donc l'unanimité, M. RUSCONI, sur la prévention. Comme vous le précisez tout à l'heure, vous faites vraiment l'unanimité. Bravo M. RUSCONI.

**16-171120 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINI, Adjointe au Maire -
Approbation des quotients et tarifs pour les activités de l'éducation, de
l'enfance, des sports et de la restauration scolaire pour l'année 2021.**

La Ville d'Aubagne, soucieuse de proposer des activités de qualité à destination des enfants, dispose d'une offre variée pour laquelle une politique tarifaire différenciée, attractive et appliquée concerne l'éducation, l'enfance, le sport et la restauration collective.

Chaque année, une délibération rassemble pour une année civile les tarifs pratiqués pour l'ensemble des activités municipales en direction des enfants.

Par cette nouvelle délibération, nous devons harmoniser la mise à jour de l'ensemble des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 en corrélation avec les prestations de la C.A.F., Caisse d'Allocations Familiales. D'ordinaire, la hausse appliquée à l'ensemble des activités est d'environ 1,5 % correspondant au point d'indice I.N.S.E.E. en lien avec le coût de la vie et le P.I.B.

Au regard du contexte sanitaire et économique de l'année 2020, la Ville d'Aubagne a fait le choix délibéré de ne pas augmenter les tarifs de ses activités afin de ne pas impacter davantage les budgets des familles et de ne pas les pénaliser.

Cette délibération propose d'approuver les nouvelles grilles tarifaires pour l'année 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Merci. Je voulais en introduction saluer pour le coup la qualité de la commission que l'on a pu avoir sur ce dossier-là, puisqu'on a pu découvrir plein de sujets et plein de chiffres et c'était très agréable.

Ceci étant dit, vous proposez le gel des tarifs, c'est très bien mais permettez-moi de remarquer que la SOGERES ne le fait pas, puisqu'ils augmentent leurs tarifs de 1,05 %, chiffre compte tenu de l'inflation qui est quand même assez surprenant et on voit bien que cet accord de D.S.P. parfois dans des situations compliquées comme on vit nous emprisonne.

C'est un accord qui nous baisse en termes d'agilité et de réactivité compte tenu des aléas de la vie que l'on connaît en ce moment.

Ceci dit, je vous alerte sur les chiffres que la commission m'a passés et qui sont effrayants.

Les enfants dans les quotients familiaux 1 et 2, c'est-à-dire, qui sont dans des classes de revenu en dessous de 600 € et 900 €, le nombre d'inscriptions à la cantine a baissé de 20 % cette année. C'est plus de 400 enfants qui ont décroché de la cantine ; plus de 400 enfants cette année alors que ce chiffre était stable depuis 2 ou 3 ans.

C'est énorme ! Je pense qu'au vu de ces chiffres, il est important de mener une étude approfondie des raisons de ce décrochage.

Permettez-moi de douter que ce décrochage est principalement pour des raisons économiques. Je ne pense pas que ce sont des raisons culinaires qui font que ces enfants décrochent ! D'ailleurs, sur les quotients familiaux 3 et 4, il n'y a pas ce décrochage-là.

Je pense qu'une étude est importante. C'est d'autant plus grave que chacun sait que, compte tenu de l'évolution de la situation économique du pays, ces familles vont avoir beaucoup de mal à sortir de cette situation-là dans les mois et les années à venir.

C'est un danger, c'est un danger pour l'éducation de ces enfants, c'est un danger pour le vivre ensemble et c'est un mauvais signe sur notre capacité à créer de la solidarité par rapport à ces enfants-là.

L'accompagnement de la commune par rapport à ces enfants, c'est un budget de 750.000,00 €, pour ces deux quotients-là.

Je pense que c'est possible, souhaité et souhaitable, d'accompagner ces familles pendant cette crise. C'est une fracture économique du monde des adultes qui ne devrait pas avoir d'impact sur l'éducation des enfants. C'est le socle du pacte républicain et nous vous demandons d'étudier cette question.

Merci.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Rapidement ! Nous regrettons que la délibération n'ait pas été modifiée suite à notre intervention en commission.

Nous y faisons remarquer que les seuls tarifs en augmentation concernaient les familles ne bénéficiant pas de prise en charge C.A.F. et dont le quotient familial était inférieur à 1.200.

Donc, a priori, nous avons prévu de nous abstenir mais on sera attentif à la réponse qui va être faite parce que je vois qu'elle se prépare.

M. Le Maire : Mme AMARANTINIS !

Mme AMARANTINIS : M. GRANDJEAN, concernant le tarif, nous votons sur l'année civile 2021 mais il faut regarder sur les deux tableaux, en fait.

Le premier tableau concerne les tarifs applicables jusqu'en juin 2021 et le deuxième à partir de septembre 2021. C'est pour cela que vous avez des différences de tarifs.

M. LATZ, les pourcentages des enfants pour les trois années, 2018, 2019, 2020 sont à peu près équivalentes pour les tranches 1 et 2.

M. Le Maire : M. LATZ !

M. LATZ : Excusez-moi, je pense qu'on ne s'est pas compris. Je ne dis pas que la proportion des enfants en quotient 1 et 2 est la même, le nombre d'enfants en quotient 1, en 2019, c'est

.../...

1.811, en 2020 1.462. Pour moi, ça fait – 20 % et – 344 enfants inscrits. C'est de cela dont je parle, c'est de ce décrochage-là dont je parle. S'il y avait moins d'enfants en proportion, ce serait une bonne nouvelle mais, là, il y a des enfants qui ne vont plus à la cantine et je pense qu'il faut étudier les raisons de cette désinscription-là.

M. Le Maire : Mme AMARANTINIS !

Mme AMARANTINIS : M. LATZ, début 2020, les enfants n'ont peut-être pas mangé à la cantine.

M. Le Maire : Mais on retient votre idée qu'il faudra étudier que vous avez besoin d'informations plus importantes sur ce sujet. On se proposera lors d'une prochaine commission de vous proposer des éléments répondant à votre questionnement.

Sur le fond, vous votez cette délibération, ou vous ne la votez pas ?

M. LATZ : On s'abstient !

M. Le Maire : Vous, vous abstenez sur le fait de ne pas augmenter la cantine ? D'accord ! Je prends acte que vous vous abstenez sur le fait de ne pas augmenter les prix. Si vous vous abstenez, c'est que vous auriez préféré qu'on les augmente, nous en prenons donc acte !

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **16-171120** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. LATZ (2).

17-171120 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de tarifs de restauration adultes extérieurs.

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la Ville d'Aubagne fournit des repas à différentes catégories de convives, dont des adultes pour lesquels une tarification spécifique est établie.

Cette tarification est révisée annuellement selon l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation.

Ainsi, le tarif des repas pour les convives adultes est proposé à 6,041 € pour les restaurants municipaux, le repas est facturé 2 € aux agents municipaux, 3,30 € aux étudiants et 1 € aux étudiants boursiers, et c'est une nouveauté, 5,201 € pour le repas.

Cette délibération propose d'approuver l'actualisation de ces tarifs pour l'année scolaire 2020/2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-171120 - Sur le rapport de Mme Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation de la convention entre la Ville d'Aubagne et la Ville de
 Carnoux pour la scolarisation des enfants dans l'école d'une commune
 autre que celle de résidence.****

En raison de la localisation du Camp de Carpiagne située à la fois sur les communes de Marseille, de Cassis et d'Aubagne, il a été décidé par convention en date de 1998 que chaque Commune participe aux frais de scolarité des enfants les concernant.

Au titre du Code de l'Éducation, la Ville d'Aubagne, commune de résidence d'une vingtaine d'enfants, participe financièrement à leur scolarisation sur la commune de Carnoux-en-Provence.

Cette délibération propose donc de renouveler la convention arrivée à échéance, liant Aubagne à Carnoux-en-Provence et d'acter pour l'année scolaire 2020/2021 une participation financière d'un montant de 631,68 euros par enfant scolarisé.

Tel est l'objet de cette délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-171120 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -
**Approbation des travaux d'extension et demande de subvention pour le
 Multi Accueil La Garenne Ecureuil.****

La Ville d'Aubagne met un accent fort et une priorité sur l'offre d'accueil des jeunes enfants.

La Ville est soucieuse du bien-être de tous et prend en compte l'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques par la présence d'Auxiliaires de Vie Educative qui proposent des actions individuelles en lien avec leurs besoins perturbés.

C'est dans ce contexte que la Ville souhaite porter le projet d'extension et de réaménagement du Multi Accueil de La Garenne Ecureuil avec 6 places supplémentaires dédiées aux enfants à besoins différents, ce qui portera la capacité d'accueil de cette structure à 66 berceaux.

Ce lieu de vie organisé autour du handicap et de l'inclusion en milieu ordinaire permettrait d'agrandir et réaménager le Multi Accueil de la Garenne Ecureuil, répondre aux besoins fondamentaux de ces enfants, prévoir des moments plus calmes, dans un lieu aménagé avec des outils éducatifs adaptés et donner la possibilité aux parents de renouer avec une vie professionnelle et sociale.

M. Le Maire : Merci Mme GABRIEL. Y a-t-il de interventions ? Il n'y en a pas.

Je voudrais simplement féliciter Mme GABRIEL et Mme AMARANTINIS avec qui j'ai eu l'occasion d'aller voir le personnel des crèches très récemment et on a rencontré ces enfants qui ont une forme de handicap très particulière et on a bien vu qu'effectivement une

structure était nécessaire pour ces enfants même si l'intégration au milieu d'autres enfants en crèche est aussi très importante.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci à l'assemblée de voter cette délibération qui est très importante, qui va faire qu'Aubagne sera peut-être l'une des villes les plus en pointe sur ce sujet.

20-171120 - Sur le rapport de M. Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation du renouvellement du dispositif chéquier jeunes aubagnais
pour l'année 2021 .

Soucieuse de faciliter pour les jeunes l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville d'Aubagne propose de reconduire, pour l'année 2021, le dispositif Chéquier Jeunes Aubagnais et de le rendre accessible dès l'âge de 11 ans au lieu de 13 ans jusqu'alors. C'est donc une nouveauté pour cette année.

Ainsi, pour l'année 2021, il est prévu de distribuer 967 chèques auprès des jeunes Aubagnais âgés de 11 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Munis de ces chèques, les bénéficiaires pourront découvrir une ou plusieurs activités ainsi qu'obtenir des réductions auprès des commerçants du « Centre-Ville ».

Cette délibération propose d'approuver la reconduction de ce dispositif dont les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Elle a fait aussi l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

21-171120 - Sur le rapport de M. Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la tarification de l'Espace Art Jeunesse 2021 .

En septembre 2017, la Ville d'Aubagne a créé un nouvel équipement en direction des jeunes qui est l'Espace Art et Jeunesse, situé aux Aires Saint-Michel.

Tout au long de l'année, des animations culturelles sont proposées à un large public tant par les services municipaux que par les associations partenaires de la Commune.

Soucieuse de rester accessible au plus grand nombre, la Ville souhaite reconduire à l'identique la tarification des activités de l'Espace Art et Jeunesse pour l'année 2020/2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **21-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

22-171120 & 23-171120 - Sur les rapports de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

- **Approbation d'une Convention de partenariat pour l'organisation d'un départ d'étape du « Tour La Provence 2021 ».**
- **Approbation d'une Convention de partenariat pour la course « CYCLOSPORTIVE 2021 GENTLEMEN By Tour de la Provence ».**

M. Le Maire, chers collègues, je vous propose de présenter cette délibération 22 avec la 23 car elles sont étroitement liées et je dirais même que la 23 introduit la 22.

Comme vous le savez, notre Ville est reconnue au niveau national comme une ville sportive et son label « ville active et sportive » avec 3 lauriers en est la plus belle illustration.

Pour ce faire, notre Ville a su œuvrer sur tous les axes qui forment la grande famille du sport. L'animation pour nos clubs et notre jeunesse est une de nos volontés affirmées. Le rayonnement par l'accueil de grands évènements l'est également pour notre Ville et pour son tissu économique qui en a grandement besoin au regard du contexte actuel.

Il est donc proposé d'accueillir dans ce cadre le dimanche 7 février 2021 la Cycloportive 2021 Gentlemen by Tour de la Provence, course qui, jadis, était organisée à Aubagne, et dans la continuité, le jeudi 11 février la première étape du Tour de la Provence, Aubagne-Six-Fours.

De ce fait, Aubagne sera la seule ville à avoir participé aux six éditions, ce qui démontre une nouvelle fois qu'elle est bien une terre de cyclisme et, quelque part, cette reconnaissance-là, nous la devons surtout à l'un de nos centres anciens clubs, le premier club de la Ville d'Aubagne « Le Vélo Club Aubagnais » qui fêtera ses dix décennies pour ne pas dire 100 ans en 2024, l'année des Jeux Olympiques.

Nous pouvons nous réjouir dès à présent de l'accueil de ces deux belles fêtes populaires sportives pour les enfants, les familles, les clubs ainsi que pour les hôtels et les restaurants qui afficheront complet pendant trois jours.

Le temps d'arriver, de partir, puisqu'au regard de nos bonnes relations avec l'organisateur, stratégiquement, le départ de la deuxième étape sera à Cassis, ils resteront donc sur Aubagne.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat nécessaire à la réalisation entre la Société P.M.S. CONSULTANT et la Ville d'Aubagne. Il va sans dire que l'accueil de ces dernières est bien sûr sous condition que la situation sanitaire soit redevenue meilleure et qu'à ce sujet les services continuent à travailler en étroite collaboration avec l'organisateur.

Tel est l'objet de ces deux délibérations qui ont été examinées en Commission Municipale.

Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : Merci M. AGOSTINI. Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : Vous remarquez qu'au fil des Conseils Municipaux, je prends de plus en plus souvent la parole.

M. Le Maire : Mais ça nous est très agréable.

Mme BENASSAYA : Merci M. Le Maire.

Je veux vous faire sourire parce qu'en fait notre réponse ne va pas être très sympathique. Je vais vous expliquer pourquoi.

M. Le Maire : Vous le dites avec un tel charme si vous voulez que ça ne nous gêne pas !

Mme BENASSAYA : Nous pensons qu'une telle manifestation qui, en outre, se déroule chaque année va engendrer un coût vraiment important.

Or, nous savons à quel point la Ville a besoin de fonds, et encore plus que les années précédentes dans cette période de COVID. Il n'est pas justifiable, devant la population, de dépenser de telles sommes pour des festivités, alors qu'elles seraient bien mieux affectées au budget du C.C.A.S. qui doit répondre à un accroissement des situations de détresse.

Nous voterons donc CONTRE.

Mais je veux juste ajouter qu'en revanche, nous serons très favorables à la délibération suivante, car le rayonnement de notre Ville d'Aubagne est pour nous aussi très important. Merci.

M. Le Maire : Merci. M. AGOSTINI, peut-être voulez-vous dire quelques mots !

M. AGOSTINI : Je pense que, du fait que j'ai tout concentré, vous avez peut-être inversé les délibérations parce que le rayonnement, c'est la 22, et la deuxième c'est la 23. Quelque part, si on retire aussi aux sources ce qui a été fait à Aubagne et qui a été, encore une fois, l'un des évènements qui a été oublié.

Je vais vous faire lecture de quelques chiffres, parce que le C.C.A.S. bien sûr c'est très important, ça nous tient à cœur, vous avez pu le constater. Mais ce qu'il faut, c'est qu'il y ait de moins en moins de personnes qui y aillent et, donc de ce fait, on a besoin d'avoir une relance économique et par le sport, on appelle ça le tourisme sportif, ça existe aussi.

On se sert aussi de cet évènement s'il peut avoir lieu, pour bien sûr relancer le tissu associatif sportif en général, et même associatif en général aussi, mais surtout pour aider des acteurs qui sont en grande souffrance.

Et là, aujourd'hui on en parle tous les jours. Les santonniers, on ne pourra rien faire sur cet évènement-là, et encore quoique, on puisse imaginer des choses. Mais, par contre, les hôtels, les restaurants, ces personnes qui vont se retrouver un jour au chômage et peut-être taper aux portes du C.C.A.S., si nous, sur un évènement comme ça, en investissant, on va dire, si peu par rapport aux retombées que nous allons avoir, si on peut le faire, c'est le devoir des élus que nous sommes.

Je peux vous dire qu'à la lecture de ce que je reçois, je ne vais pas tout relire car j'ai reçu un mail exhaustif et très très long, mais, par contre, le Campanile d'Aubagne pendant 3 jours va être rempli, le nouveau Campanile, et le restaurant sera rempli pendant 3 jours, si

.../...

l'épreuve a lieu.

Le Best Western, le Linko centre-ville sera rempli et il ne fait pas la restauration. C'est donc les restaurants autour qui vont travailler. Et là, on m'annonce déjà des sommes déjà réservées de 3.000,00 € dans des caisses de restaurants et d'hôtels qui ne travaillent pas, donc ça c'est important de les avoir aujourd'hui pour pouvoir payer les employés et les garder pour demain.

Ensuite, nous avons le KYRIAD, pareil, qui sera rempli, le Relais d'Aubagne, tous ces évènements-là voilà ! 4.000,00 € + 4.000,00 €, tous ces chiffres-là, c'est important et, nous, quelque part, on va aider par ces évènements-là à relancer une partie de l'économie qui est carrément à l'arrêt. On le regrette. M. Le Maire se bat assez souvent pour relancer cette économie-là, mais bon, il n'est pas le Président, il n'est pas le Préfet mais, là, par contre, on est des élus et on peut essayer de faire quelque chose.

Je regrette que vous n'ayez pas compris le sens qui dépasse bien le sport, en espérant que ça ait lieu et que les restaurants et les hôtels travaillent et que ces gens ne soient pas au chômage.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Je reviens sur l'argumentation, on a bien compris et c'est bien sur la 22 qu'on votera contre et sur la 23 où on votera favorablement, il n'y aura pas d'abstention, il n'y a pas de demi-mesure.

Nous, il nous semble que ces questions de rayonnement, elles reviennent toujours à travers la même manifestation, ça ne fonctionne pas. Le Tour de Provence à Aubagne, ville de départ, c'est 100.000,00 €. Il y a 48.000,00 € dans la convention, 3 jours à Agora qui doit être louée par la Ville, il y a les services publics municipaux qui sont mis à disposition, il y a du barriérage qui est mis à disposition. Si on englobe tout, on va arriver à 100.000,00 €. C'est des sommes très importantes !

Est-ce qu'il faut ne rien faire ? Non ! Ce n'est pas cela qu'on dit. Mais quand on regarde cette somme-là, au regard de l'intérêt, on se dit qu'elle pourrait être mieux dépensée et vous voyez : 100.000,00 €, hop !

En début de Conseil Municipal, c'était de l'investissement, là c'est du fonctionnement, je ne confonds pas les deux, je maîtrise à peu près ça ! Mais voilà, pour nous, M. AGOSTINI, cette dépense-là, pour une manifestation qui revient tous les ans, elle n'est pas fondée. Si on disait, on fait cette manifestation une fois dans le mandat, ça aurait son aspect d'entraînement, de vitalité pour le cyclisme dans la ville et on garde l'autre manifestation qui est une manifestation grand public et les cyclistes de la ville peuvent s'y inscrire.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN vous dit : les commerçants, les restaurateurs doivent fonctionner une fois par mandat, pas plus M. AGOSTINI ! Retenez bien les éléments !

M. AGOSTINI : Dans tous les cas, M. GRANDJEAN, vous ne l'avez peut-être pas dit mais malheureusement dans l'étroitesse d'esprit, c'est ce que j'ai compris, et je saurai me faire écho de votre prise de position et je leur dirai qu'une fois tous les 6 ans, ils ont le droit de travailler, les hôtels comme les restaurants !

M. Le Maire : Mais je ne suis pas surpris par l'intervention. C'est tout à fait ce que nous avons entendu durant l'été pour le Tour de France avec Europe Ecologie les Verts, donc au niveau de Lyon où les élus se sont complètement opposés à ce qu'une telle manifestation comme le Tour de France, évènement mondial s'il en est. Je crois qu'après la coupe du monde, c'est l'évènement qui est le plus suivi par le monde et lui il est suivi tous les ans ; eh bien les représentants d'Europe Ecologie les Verts ont refusé !

On n'aime pas le sport populaire, M. AGOSTINI, à Europe Ecologie les Verts. Moi je vous le dis ici, nous sommes la droite et le centre et nous aimons le sport populaire et nous aimons le cyclisme, M. GRANDJEAN, ne vous en déplaise ! Vous êtes encore dans une position purement idéologique. Vos collègues dans les grandes villes, où ils sont installés depuis quelques mois ont refusé le sport populaire qui est le cyclisme et vous faites la même chose à Aubagne !

Bravo, félicitations ! Ne craignez rien M. GRANDJEAN, on fera savoir partout que vous êtes contre le sport populaire !

Là, je suis assez énervé, je vous le dis M. GRANDJEAN, parce que des postures, comme ça, politiciennes, il y en a vraiment assez !

Je mets donc aux voix ces délibérations.

Je commence par la 23.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-171120** est adoptée à l'UNANIMITE ; Vote contre de Mme BENASSAYA et M. GRANDJEAN.

La délibération 22, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **22-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE ET VIE ASSOCIATIVE »

24-171120 - Sur le rapport de Mme Valérie MORINIERE, Adjointe au Maire - Convention de prêt permanent d'un local municipal à l'Association des donneurs de sang bénévoles du Pays d'Aubagne.

L'Établissement Français du Sang est un établissement public chargé, au niveau national, de collecter, préparer, qualifier et distribuer les produits sanguins en vue de leur transfusion.

Au niveau local, l'Association des Donneurs de sang bénévoles du Pays d'Aubagne promeut le don du sang et recrute de nouveaux donneurs.

Afin de développer son partenariat pour déployer plus efficacement ses actions de communication et de sensibilisation à la collecte de sang, la Ville d'Aubagne souhaite compléter son soutien à l'Association par le prêt permanent d'un local municipal situé à l'Espace Ambroise Croizat.

Cette délibération a ainsi pour objet de proposer l'approbation de la convention de prêt correspondante et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Merci.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : M. Le Maire, juste avant de parler de la délibération, au moment où vous relirez le compte-rendu, vous regretterez, j'en suis certain d'être tombé dans le simplissime, l'amalgame et le populisme que vous dénoncez par ailleurs.

Sur cette délibération, en fait, nous prenons la parole pour une chose simple, on voulait profiter de cette délibération, Mme MORINIERE ne sera pas surprise, elle connaît mon attachement, que nous approuverons avec plaisir pour saluer l'engagement de Félix CASTELLAN qui vient de tirer sa révérence associative après 45 années de dévouement à la noble cause du don de sang.

Merci à lui et tous nos vœux de réussite à Mme Patricia MILESI qui lui succède.

M. Le Maire : Mme MORINIERE, vous voulez rajouter quelque chose ? Nous étions ensemble lorsqu'il y a eu à l'Assemblée Générale la passation de pouvoir, vous pouvez en dire deux mots peut-être ?

Mme MORINIERE : Oui, tout à fait, M. Le Maire. Nous étions à la Maison de Vie Associative pour la passation de pouvoir de Félix CASTELLAN, qui est notre « vampire Aubagnais » puisque c'est lui-même qui se qualifie comme ça et que tout le monde le connaît sous ce nom-là.

Et c'est vrai qu'après 40 ans de dévouement et de bénévolat de cette noble cause qui est le don du sang, il a souhaité passer la main et c'est d'ailleurs pour cette raison-là que nous avons accordé et fait cette convention de prêt permanente de ce local parce qu'il avait tout son équipement chez lui, dans un box de garage, et comme il passait la main, il souhaitait que l'association puisse bien se développer et ait le matériel à disposition lorsqu'il serait devenu indispensable pour les collectes.

M. Le Maire : Merci.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **24-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25-171120 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Remboursement au réel des frais de repas dans le cadre d'un déplacement.

Ce sont trois délibérations qui sont des délibérations techniques.

La première concerne les frais de remboursement des repas. Lorsqu'un agent de la fonction publique territoriale se déplace, il aura la possibilité à partir de cette délibération de

.../...

pouvoir déclarer ses frais aux frais réels sur justificatif et ne pas appliquer le forfait.

La délibération n° **25-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

**26-171120 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation du montant des vacations et des frais de déplacement en
faveur du Président du Conseil de Discipline.**

Il s'agit là aussi de frais de déplacement mais, cette fois-ci, c'est en faveur du Président du Conseil de Discipline. Lorsque nous réunissons le Conseil de Discipline pour des sanctions de niveau 2, il est obligatoirement présidé par un magistrat et il faut rembourser les frais de déplacement de ce magistrat.

C'est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **26-171120** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2) et M. LATZ (2).

**27-171120 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Prime COVID exceptionnelle aux personnels des établissements et
services publics sociaux et médico-sociaux.**

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a prévu le versement d'une prime spéciale pour le personnel des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

Il y a un agent de la Ville d'Aubagne qui est dans ce cas. Cette délibération nous permet donc de lui accorder la prime spéciale de 1.500,00 €.

La délibération n° **27-171120** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

**28-171120 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le
Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Merci à vous tous pour ce Conseil Municipal.

Nous souhaitons tous un Joyeux Anniversaire à M. MOURNAUD.

.../...

Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

C'est un Conseil Municipal qui a duré trois heures et demi mais c'est souvent le cas, pour ne pas dire toujours le cas, lorsque nous avons des débats dans notre séance budgétaire. Ils ont été une fois de plus, permettez-moi de vous le dire, Chers Collègues, de grande qualité et je vous en remercie. Et je vous en félicite.

La séance est levée à 20 heures 32.

